

# DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 19 juin 2023

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : DEL2023-039

**Approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2<sup>ème</sup> génération  
pour la période 2022-2028 (se substitue à la délibération n°2023-021 du 20/03/2023)**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 12/06/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Pierre CAMPA	Patrice AYBAR
Christine AURICHE	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Georges GUARDIA	Vincenzo ROMANO	
Bernard CONTON	Elizabeth MOLINA	
Marjorie POHYLSKI	Sylvain GARCIA	
Adrien MOGLIA	Jennifer FERNANDES	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	
Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL	

Étaient représentés :

Corine BORDES	a donné pouvoir à	Elizabeth MOLINA
Chantal BORNAREL	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Olivier BATLLE
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absent : /

M. Bernard CONTON est désigné Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	20	Nombre de procurations :	7	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

**Madame le Maire expose que :**

Par délibération n°2021-049 du Conseil Municipal du 20/07/2021, la collectivité a fait acte de **pré-candidature** de la commune en vue de son inscription dans la politique Régionale en faveur des « Bourgs-Centres - Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

La commune de Bages a été identifiée par la Région Occitanie pour entrer dans le dispositif « Contrat Bourg Centre Occitanie 2<sup>ème</sup> génération » pour la période 2022-2028.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

.../...

Séance du 19 juin 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-039

Approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2022-2028 (se substitue à la délibération n°2023-021 du 20/03/2023)

.../...

Par la signature d'une convention de **partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA)**, la collectivité a bénéficié d'un accompagnement dans la démarche de « planification stratégique » en vue de la rédaction du Contrat Bourg-Centre.

Ce contrat a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées Orientales, Le Pays Pyrénées Méditerranée, et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

**Vu** la Délibération N°CP/2022-10/12.16 du 19 octobre 2022 adaptant les dispositifs d'intervention régionaux en lien avec les nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028,

**Vu** la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la **Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de Pays Pyrénées Méditerranée pour la période 2022-2028,**

#### **Considérant que :**

Lors des Assemblées Plénières des 18 mars 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07) et du 16 Décembre 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07), la Région a souhaité lancer une 2<sup>ème</sup> génération de contrats territoriaux pour la période 2022-2028 et a notamment décidé de proposer aux communes de prolonger jusqu'en 2028 et d'actualiser les contrats Bourgs Centres déjà conclus par avenant, **voire de conclure de nouveaux contrats avec les communes candidates.**

Les contrats Bourgs-Centres s'inscrivent comme des sous-ensembles des Contrats territoriaux Occitanie 2022-2028 dont la phase de dialogue territorial, initié courant 2022, conduit actuellement à leur approbation progressive.

Par délibération n° DEL2023-021 en date du 20 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le Contrat Bourg Centre dans sa version initiale. **Après échanges et collaboration avec les différents partenaires, le Contrat Bourg Centre 2<sup>ème</sup> génération a été présenté dans une version succinctement amendée lors d'un Comité de Pilotage en date du 8 juin 2023.**

Celui-ci s'est déroulé en présence de la Région, du Pays Pyrénées Méditerranée et des Communes identifiées (Nouveaux contrats : Bages, Cerbère, Collioure ; avenant : Sorède, Thuir, Arles-Amélie-Reynès) pour une présentation en amont de la Commission Permanente de la Région programmée le 07/07/2023 **validant les Contrats Bourg-Centre.**

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

.../...

Séance du 19 juin 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-039

Approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2022-2028 (se substitue à la délibération n°2023-021 du 20/03/2023)

.../...

La nouvelle politique Bourgs-Centres Occitanie a vocation à décliner dans chaque territoire l'ambition collective du **Pacte Vert**.

A ce titre, les contrats Bourgs-Centres contribuent à :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Les communes et EPCI souhaitant s'engager dans cette démarche, sont invités à se doter d'un Projet de développement et de valorisation qui identifiera les enjeux et fixera les objectifs spécifiques du Bourg Centre.

L'intervention de la Région pourra ainsi soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie et des espaces publics résilients, habitat, offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Compte tenu des enjeux identifiés, la stratégie communale de valorisation et de développement a été définie autour de trois axes :

- **Végétaliser et rendre attractif le centre ancien** : requalification et apaisement du centre ancien, valorisation du parc bâti du centre ancien et du patrimoine architectural ;
- **Développer les mobilités actives** : renforcement du maillage des cheminements doux ;
- **Redynamiser le territoire et améliorer le cadre de vie** : améliorer les équipements publics et services à la population.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS	
AXE STRATEGIQUE 1 : VEGETALISER ET RENDRE ATTRACTIF LE CENTRE ANCIEN	
ACTION 1.1 Requalifier et apaiser le centre ancien	Projet 1.1.1 Renaturer le centre ancien
	Projet 1.1.2 Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial
AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES	
ACTION 2.1 Renforcer le maillage des cheminements doux	Projet 2.1.1 Sécuriser et conforter les modes actifs sur les axes principaux et les accès au centre-ville
	Projet 2.1.2 Prolonger la voie vélo entre le Chemin de Villeneuve et la Rue Lakanal
AXE STRATEGIQUE 3 : REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE	
ACTION 3.1 Améliorer les équipements publics et services à la population	Projet 3.1.1 Réhabiliter partiellement l'hôtel de ville
	Projet 3.1.2 Végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles
	Projet 3.1.3 Réhabiliter le stade municipal « Jacques Lalland » (homologation départementale)

La conclusion du contrat Bourg Centre Occitanie pour la commune de Bages permettra de faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation, actuel et futur.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

.../...



Séance du 19 juin 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-039

Approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2022-2028 (se substitue à la délibération n°2023-021 du 20/03/2023)

.../...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :**

**POUR : 23** : Marie CABRERA + procuration Chantal BORNAREL, Christine AURICHE, Georges GUARDIA + procuration Jean LOPEZ, Bernard CONTON + procuration de Nelly MARTINEAU, Marjorie POHYLSKI, Adrien MOGLIA + procuration Elodie FERNANDEZ, Anaïs CAZORLA, Olivier BATLLE + procuration Emmanuel LEHMANN, Marie-Antoinette TAULERE, Pierre CAMPA, Jean-Marie GUILLOY + procuration Kadi BEN ABDESLEM, Vincenzo ROMANO, Elizabeth MOLINA + procuration Corine BORDES, Sylvain GARCIA, Jennifer FERNANDES, Patrice AYBAR

**CONTRE : 0 ;**

**ABSTENTION : 4** : Louis REVARDY, Robert STEFAN, Marie-Claire NATIVEL, Ludovic ROBERT

- **APPROUVE** le contrat Bourg-Centre Occitanie 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2022-2028 tel que présenté ;
- **DIT** que le document a été transmis aux différents partenaires : La Région, le Département des P.O, le Pays Pyrénées Méditerranée, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris ;
- **PRECISE** que le présent contrat s'inscrit en cohérence avec le CTO 2022-2028, le CPER 2021-2027, le STRADDET-Occitanie 2040 et le PTER/PNR pour la période 2022-2028 ainsi que le CRTE 2021-2027 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE-DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



# BOURGS-CENTRES

## OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de BAGES

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Pays Pyrénées Méditerranée

### Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Acte de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, représenté par Hermeline MALHERBE sa Présidente,

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par Nathalie Regond-Planas, sa Présidente,

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, représentée par Antoine PARRA son Président

La Commune de BAGES, représentée par Marie CABRERA, Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de Pays Pyrénées Méditerranée pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération n°XXXX en date duXXXXX de la Commune de Bages

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Albères, Côte Vermeille et Illibéris n°XXXXXX en date duXXXXX.

066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



**Vu** la délibération du Pays Pyrénées Méditerranée en date du XXXXXXX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales en date du XXXX,

**Vu** la délibération n° CP / 2023-07 / XXX de la Commission Permanente du 07/07/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les communes de XXXX

A compléter

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.



En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet :**

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées Orientales, Le Pays Pyrénées Méditerranée, et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de BAGES au sein de son bassin de vie, constitué des communes de Montescot, Ortaffa, Brouilla, Saint Génis des Fontaines, Saint-Jean-Lasseille, Pollestres, Villeneuve de la Raho et Elne, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

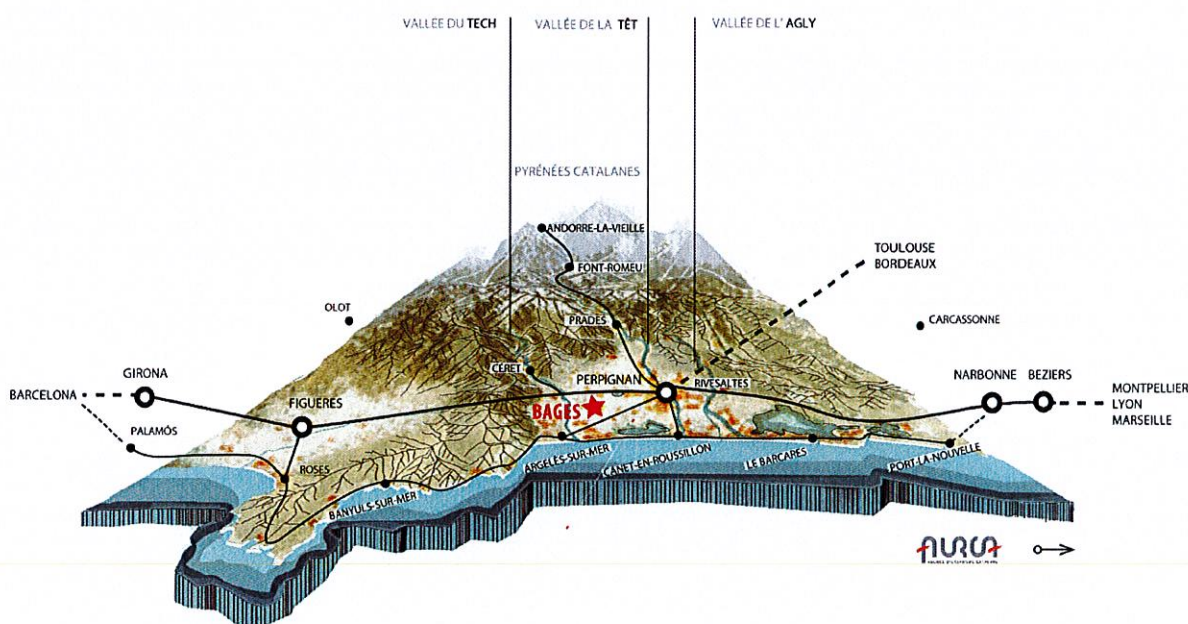
## Article 2 : Contexte et enjeux :

### Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :

#### 2.1 Le territoire dans lequel s'inscrit le bourg-centre de Bages

##### a. Socle géographique et paysager et éléments structurants

Située en Région Occitanie, dans le département des Pyrénées-Orientales, la commune de Bages s'étend sur une superficie de 12km<sup>2</sup> dans la Plaine d'Illobérus, composante Sud de la Plaine du Roussillon. Encadrée par le Tech, au Sud, le Réart, au Nord-Ouest, et bordée par le lac de Villeneuve de la Raho, au Nord, Bages est également connectée à la mer par le canal de drainage de l'Agulla de la Mar qui traverse la commune d'Ouest en Est.



Bages s'inscrit par ailleurs à l'interface de plusieurs microrégions de la plaine du Roussillon (l'Illobérus, la vallée du Tech, les Aspres, l'agglomération perpignanaise). Dotée d'une forte identité agricole, et plus spécifiquement viticole, comme en atteste la présence de la Casa Carrère, imposante bâtisse historique d'un négociant en vin, située au cœur de la ville, Bages produit notamment les vins d'appellation Côtes du Roussillon. Touchée par la crise structurelle de l'agriculture méditerranéenne, Bages compte cependant plusieurs friches agricoles.

La ville de Bages est desservie par la RD49 qui permet de regagner Ortaffa par le Sud et qui rejoint la RD900 au Nord, en direction de Perpignan. Bages s'inscrit également sur la grande périmétrale routière départementale qui la traverse en son cœur (RD612) et lui donne accès à deux infrastructures majeures, la RD900, depuis l'échangeur du Mas Sabole, et la RD914, à hauteur d'Elne. Au Sud-Ouest, Bages est desservie par la D40B qui permet notamment de rejoindre Saint Jean Lasseille, puis la RD900. En termes de transport en communs, Bages est par ailleurs reliée à Perpignan par la ligne 573, et bénéficie du Transport Scolaire organisé par la Région.

## b. Logique d'implantation historique et d'urbanisation

### *La genèse Bagéenne*

S'il existe des traces de la présence d'habitat romain du I<sup>er</sup> siècle au III<sup>ème</sup> siècle après J.C, la première mention du village apparait en 922, sous le toponyme de Baias. C'est à partir de 981, que le nom de Bages apparait sous sa forme actuelle.

Initialement, le paysage de Bages était en grande partie caractérisé par la présence d'importants plans d'eau, et notamment des étangs de Bages et de Bajoles. A ce titre, Bages était à l'origine un village de pêcheurs.

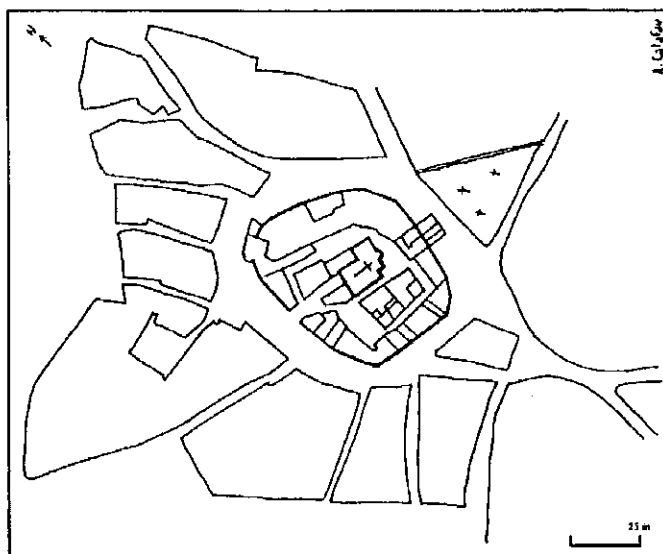
Au Moyen Âge, plusieurs hameaux ont également été bâtis sur le territoire, à proximité du Diluvi et du Réart, ainsi que des Mas, construits de part et d'autre de l'Agulla de la Mar. Bages était également dotée d'un château seigneurial, le Castellum, situé sur la rive droite du Réart, à l'emplacement actuel du Mas Nou.

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les templiers s'installent sur le territoire de Bages et entreprennent d'assécher les étangs et d'assainir les marécages afin de mettre les terres en culture. Ces travaux d'assèchement ont ainsi non seulement engendré d'importantes modifications en termes de paysage, mais aussi en termes d'activité, puisque la pêche a été remplacée par l'agriculture.

La fertilité des sols fait de Bages un village agricole prospère et attractif. A ce titre, la population de Bages n'a cessé de croître, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. On estime qu'entre 1800 et 1900, la population a été multipliée par 10.

A l'origine, le village de Bages était structuré de manière radioconcentrique autour d'une Cellera médiévale. Situé sur un promontoire, cet espace fortifié s'apparentait alors à un espace sacré dont le bâti entourait l'église et le château à la manière d'une spirale dense. En raison de l'expansion démographique initiée par le développement économique de Bages au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les fortifications de la Cellera ont été détruites et le vieux centre s'est agrandi avec de nouvelles constructions érigées le long d'axes rectilignes.

Schéma de la Cellera de Bages d'après Aymat Catafau :



La Cellera de Bages selon Aymat Catafau



## Bages au XVIIIe siècle



Source : carte générale de la France 059 [perpignan] N°59 File 132 établie sous la direction de César François Cassini de Thury

Source : carte générale de la France 059 [perpignan] N°59 File 132 établie sous la direction de César François Cassini de Thury

## Bages au XIXe siècle



Source : Géoportail carte d'Etat Major 1820-1866 - Bages

## Bages en 1942



Photographie aérienne IGN

## Bages en 2004



Photographie aérienne IGN

Traversé par l'avenue Jean Jaurès, un axe de circulation majeur qui relie Bages aux principaux axes départementaux de la plaine du Roussillon, le village est scindé en deux parties. Dans les années 1950-1960, la présence de cet axe a par ailleurs favorisé une urbanisation en faubourg. Actuellement, le tissu urbain de Bages poursuit son développement avec l'apparition de nouveaux lotissements en périphérie.

La commune, qui compte au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 4 507 habitants, dénombre ainsi plusieurs nouveaux lotissements situés de part et d'autre des cours d'eau de la Ribereta et du Diluvi, ainsi que des principaux axes de circulation (RD612, RD49 et RD40B).

A l'entrée de Bages, se trouvent notamment le lotissement Hameau de Bajoles, située entre le Diluvi et la RD612, les lotissements du Stade et des Albères, situés entre la RD612 et la RD49, tandis qu'à l'Ouest de la commune, se trouvent les lotissements des Coteaux du Mas Bory et du Puig Dallat, situés entre la RD612 et la RD40B.

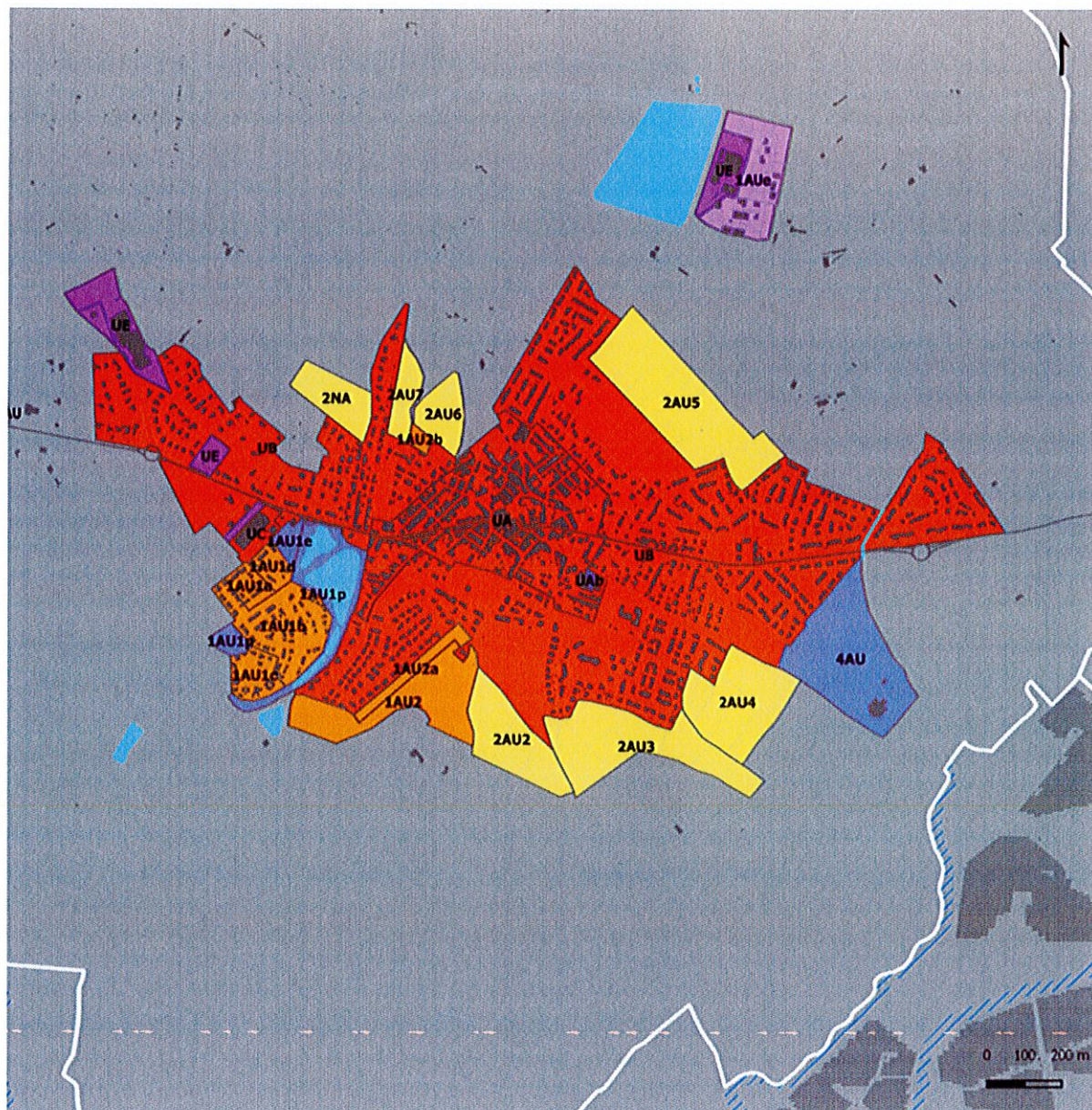
On dénombre également des lotissements récents au Sud de la commune, parmi lesquels, ceux d'Els Omells (2002 - 65 lots), Puig Dallat (2008 - 155 lots) du Balcon des Albères (2015 - 40 lots) et des Templiers (2015 - 74 lots). Au titre de l'année 2023, deux lotissements d'une contenance de 33 lots sont en cours d'aménagement « Cami de Belric ».







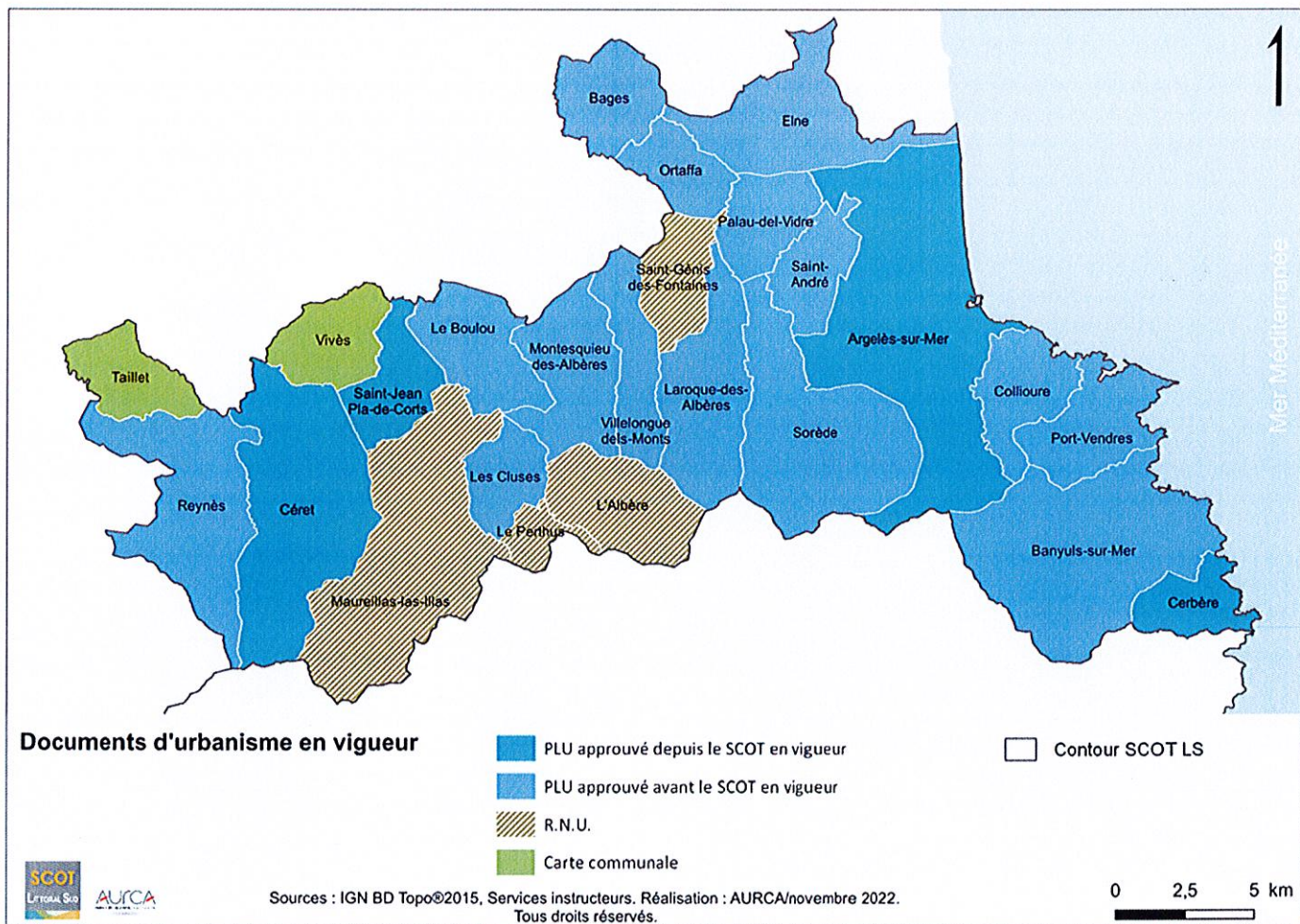
Il convient de préciser que le SCOT en cours de révision, et le PLU de Bages en attente d'élaboration, en lien avec les objectifs de la loi dite Climat-résilience (-50% de consommation d'espaces entre 2021 et 2031, et objectif zéro artificialisation nette 2050) vont conduire à réévaluer les stratégies de développement urbain, défi majeur auquel notre contrat bourg-centre souhaite prendre activement part, en abordant des solutions adaptées à notre contexte.



Source : DDTM 66 – IGN – Aurca 2018 ©

A noter que la commune fait partie intégrante du SCOT Littoral Sud approuvé en mars 2020, et a lancé la révision de son PLU en septembre 2021, à élaborer en compatibilité avec les nouvelles dispositions législatives et le SRADDET « Occitanie 2040 ».





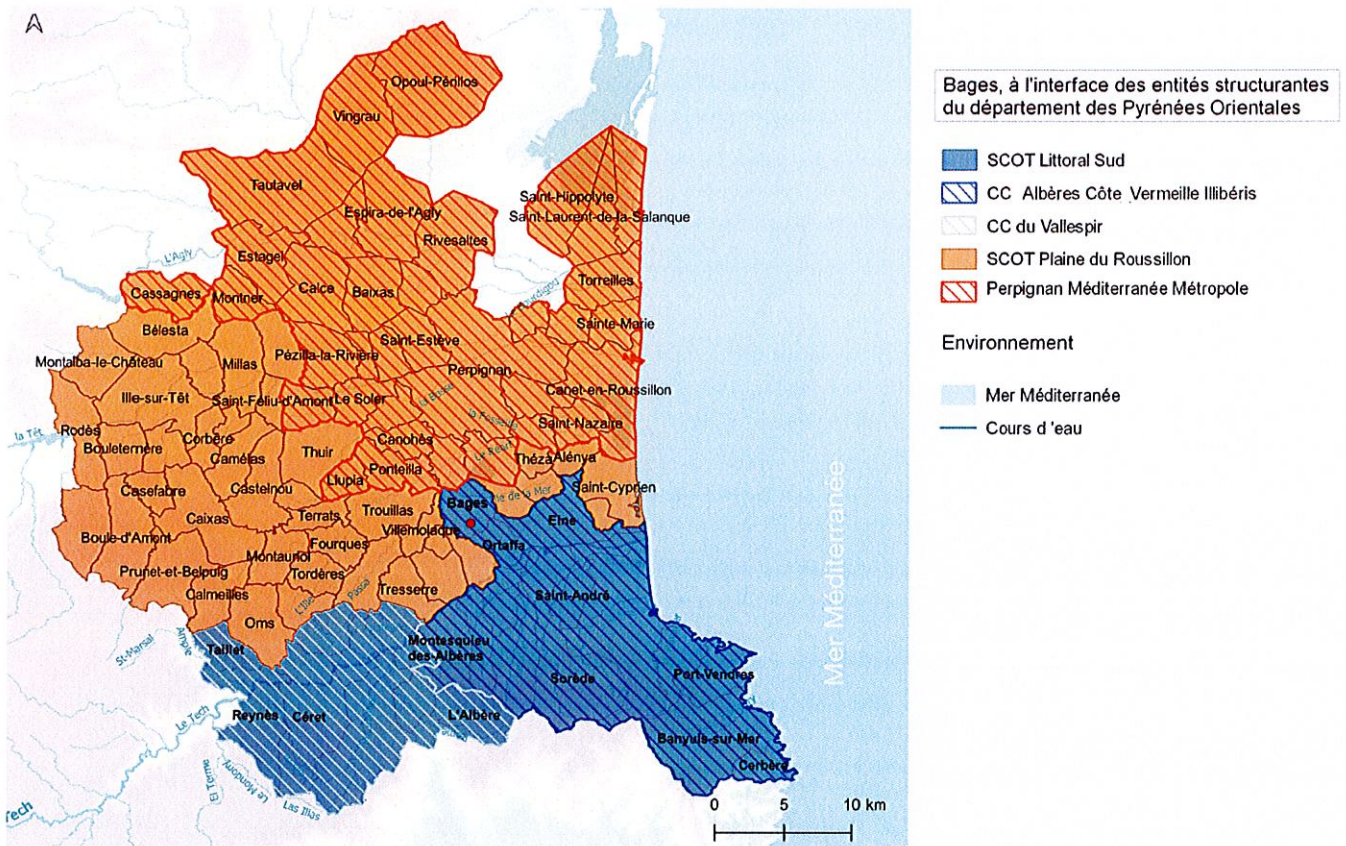
## 2.2 La situation du bourg-centre de Bages dans son bassin de vie

### a. Une centralité dynamique au prisme des politiques territoriales

Intégrée au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre « Albères - Côte Vermeille – Illibéris » (Communauté de Communes CCACVI) qui rassemble 15 communes pour environ 56 000 habitants, Bages fait ainsi partie du Pays Pyrénées Méditerranée, qui rassemble, quant à lui, 4 communautés de communes pour plus de 109 000 habitants.

Limitrophe avec Pollestres et Villeneuve de la Raho, Bages se situe en deuxième couronne de Perpignan, et bénéficie, à ce titre, de la proximité immédiate du Bassin de vie Perpignan Méditerranée Métropole (PMM). Bages voisine également avec la commune des Basses-Aspres, regroupées en EPCI autour du bourg-centre de Thuir et avec Montescot (EPCI Sud Roussillon).



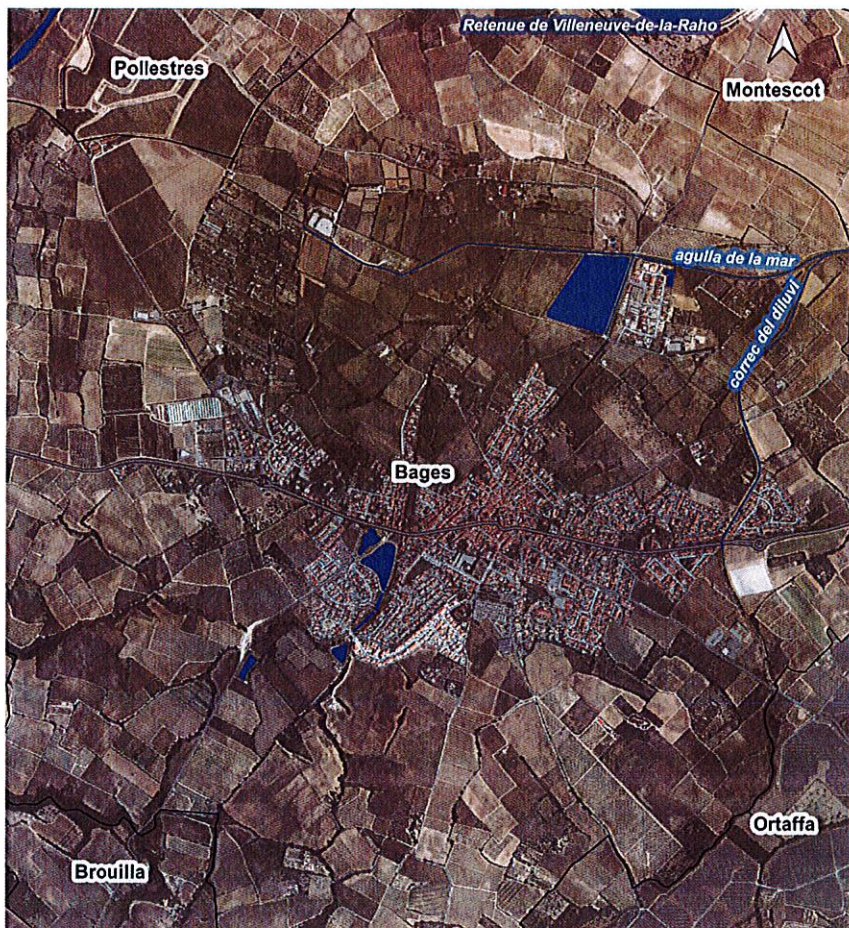


Aux abords des bourgs-centres historiques d'Elne, de Thuir et du Boulou, Bages a pu développer des fonctions de centralité ainsi qu'un certain leadership sur un bassin de vie de proximité (Montescot, Ortaffa, Brouilla, Saint Génis des Fontaines, Saint-Jean-Lasseille, Pollestres, Villeneuve de la Raho et Elne) situé entre Perpignan, l'entre-nationales (RD900 ex RN9, et RD914 ex RN114) et le Tech.

Bages bénéficie d'autre part de la proximité immédiate du site touristique et de loisirs des lacs de Villeneuve de la Raho ainsi que de la présence de l'Agulla de la Mar, qui fait l'objet d'un aménagement progressif en voie verte par le CD66.

De plus, Bages se situe à 16 minutes en voiture particulière du littoral catalan, notamment de la station balnéaire de Saint Cyprien Plage qui voit sa population décuplée en période estivale, en connexion avec l'Eurovélo 8 « Méditerranée à vélo » de Saint-Cyprien à Bages.





Carte de situation de Bages

Environnement  
 — Principaux cours d'eau  
 ■ Plans d'eau  
 Transport routier  
 — Routes principales

0 250 500 m

b. Une centralité au prisme des indicateurs de l'INSEE 2018

Evolution de la population et principales caractéristiques démographiques de la commune

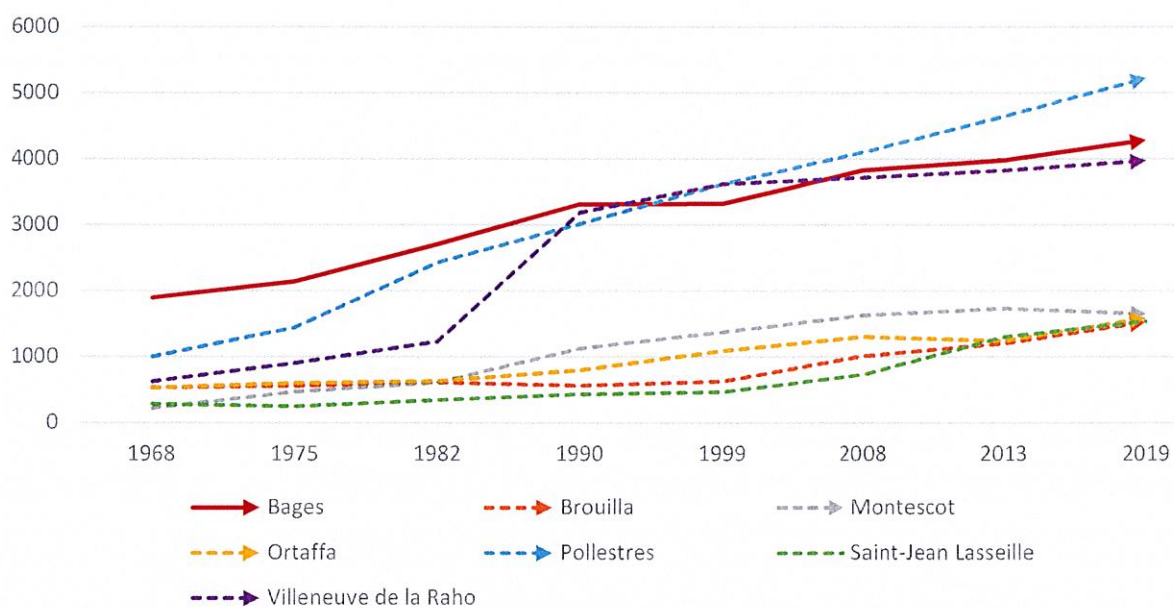
A l'instar de la plupart des communes de première et de seconde couronne de Perpignan, la commune de Bages a connu une forte phase de croissance entre 1968 et 1999, passant de 1 900 à 3 328 habitants (+75%).

De 2008 à 2013, le développement de la commune s'est toutefois ralenti, passant à +3,9%, avant de repasser au-dessus des 5% jusqu'en 2019 (+ 7,6%).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population INSEE est de 4 507 habitants, soit en progression constante.



Situer l'évolution démographique de Bages dans son environnement territorial proche (INSEE 1968 - 2019)



CHIFFRES - CLEFS	Bages	CC Albères – Côte Vermeille - Illibéris
<b>DEMOGRAPHIE (POP T0, POP T2M INSEE)</b>		
Population INSEE 2022 (population mun. RP2019)	4 291	55 391
Solde naturel 2013-2019 (INSEE)	0,2%	-0,3%
<b>MENAGES (FAM G1, INSEE)</b>		
Taille moyenne des ménages en 2019 (nombre de personnes par ménage)	2,17	2,04
Taille moyenne des ménages en 2008 (nombre de personnes par ménage)	2,28	2,13
<b>PARC DE LOGEMENTS (LOG T2, INSEE)</b>		
Nombre de logements 2019	2 361	49 844
Part des résidences principales 2019	83,8%	61,9%
Part des résidences principales 2008	86,8%	52,1%
Taux de vacance 2019	12,4%	4,7%

^ Le tableau ci-dessus s'attache à mettre en relief les données relatives à Bages au regard des chiffres relevés à l'échelle communautaire

c. Une commune multigénérationnelle vieillissante (référence INSEE 2018) mais sujette à un renouvellement de sa population depuis 2019 par la création de lotissements

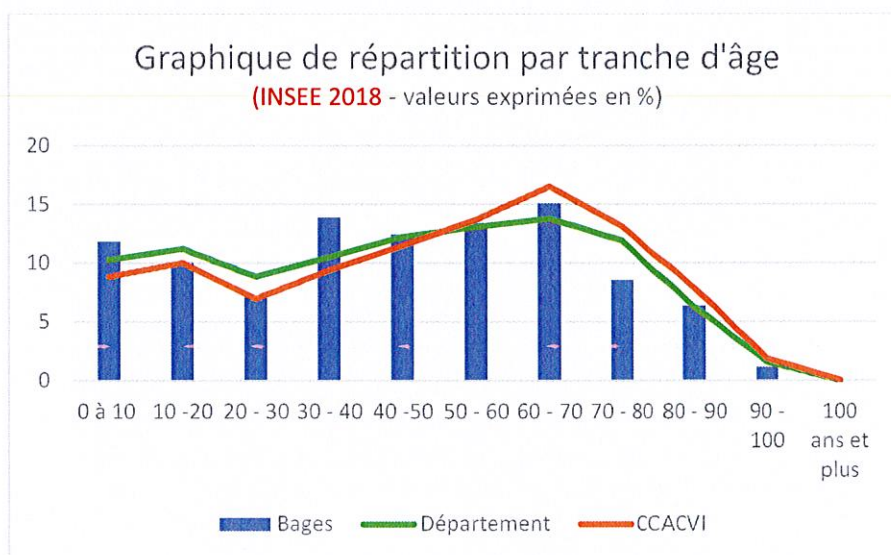
La répartition par tranche d'âge de la population de Bages, notamment par les références INSEE de 2018, tend à démontrer un certain équilibre, dans la mesure où la part des moins de 30 ans représente 29% de la population, tandis que celle des 30 – 60 ans représente 39,7% et celle des plus de 60 ans, 31,2%.

Par ailleurs, les moins de 15 ans représentent 17,5% de la population et les 30 – 50 ans représentent 26,3%, pour un total de 43,8%. Ce constat atteste de l'attractivité de la commune de Bages auprès des ménages avec enfant en bas âge et/ou enfants scolarisés au second degré, à mettre en relation avec la présence des nombreux équipements et services scolaires, périscolaires et socio-éducatifs dont dispose la commune, ainsi qu'avec la création de cinq lotissements depuis 2002, notamment sur la partie sud-Ouest du territoire (Els Omells - 2002, Puig Dallat - 2008, le Balcon des Albères - 2015, les Templiers – 2015, Cami de Belric - 2023).

D'à peine 11%, la part des 15 – 29 ans s'avère cependant sous-représentée, avec 3,8 points de différence par rapport à l'échelle du département et 1,3 points à l'échelle de la CCACVI. Ce creux peut notamment s'expliquer par l'absence d'un collège (le plus proche étant situé à Elne soit à 5,4 km), quant aux lycées d'enseignement généraux, les établissements les plus proches se trouvent à Perpignan, soit approximativement à 11 km.

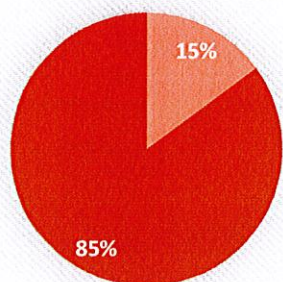
Toujours en se basant sur les chiffres INSEE de 2018, qui ne tiennent pas compte de l'évolution démographique de la population sur la période 2019-2023 ; il a été constaté antérieurement une répartition par tranche d'âge de la population bagéenne de la manière suivante :

- la part des 60 – 69 ans représentait 15% de la population de la commune, ce qui la plaçait 1,2 points au-dessus de celle du Département des Pyrénées-Orientales, ce qui pouvait laisser présager un vieillissement « mécanique » de la population de Bages dans les années futures.

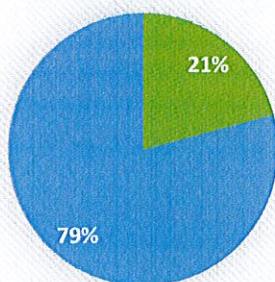




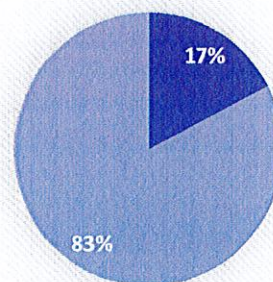
Bages en trois diagrammes



■ part des moins de 15 ans  
■ population totale



■ part des 30 - 50 ans  
■ population totale



■ part des 50 - 64 ans  
■ population totale

Evolution des effectifs scolaires au sein des écoles maternelle et élémentaire de Bages (à partir de 3 ans) :  
(Pour une population de 4507 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

Années	Nombre d'enfants Ecole maternelle	Nombre d'enfants Ecole élémentaire	Nombre total d'enfants
2018	158	270	428
2019	130	271	401
2020	140	298	438
2021	137	297	434
2022	133	292	425
2023	132	278	410

Evolution des effectifs au sein de la crèche de Bages (de 0 à 3 ans) :  
(Pour une population de 4507 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

Années	Nombre d'enfants
2018	38
2019	55
2020	39
2021	56
2022	40

Au premier janvier 2019, Bages compte 1989 ménages, soit plus de 9% depuis 2013.



d. Les principales caractéristiques du parc des logements

En 2020, la commune de Bages compte 84,8% de résidences principales (2101 logements) contre 8,8% de résidences secondaires (217 logements) et 6,4% de logements vacants (159 logements).

Le parc de logement est donc majoritairement composé de résidences principales. Cela traduit l'attractivité de Bages auprès de personnes souhaitant s'installer durablement sur le territoire.

La part de logements vacants est stable par rapport à 2011, ce taux est un peu plus élevé que celui de la CCACVI (4,7%) mais plus bas que celui du Département (8,2%).

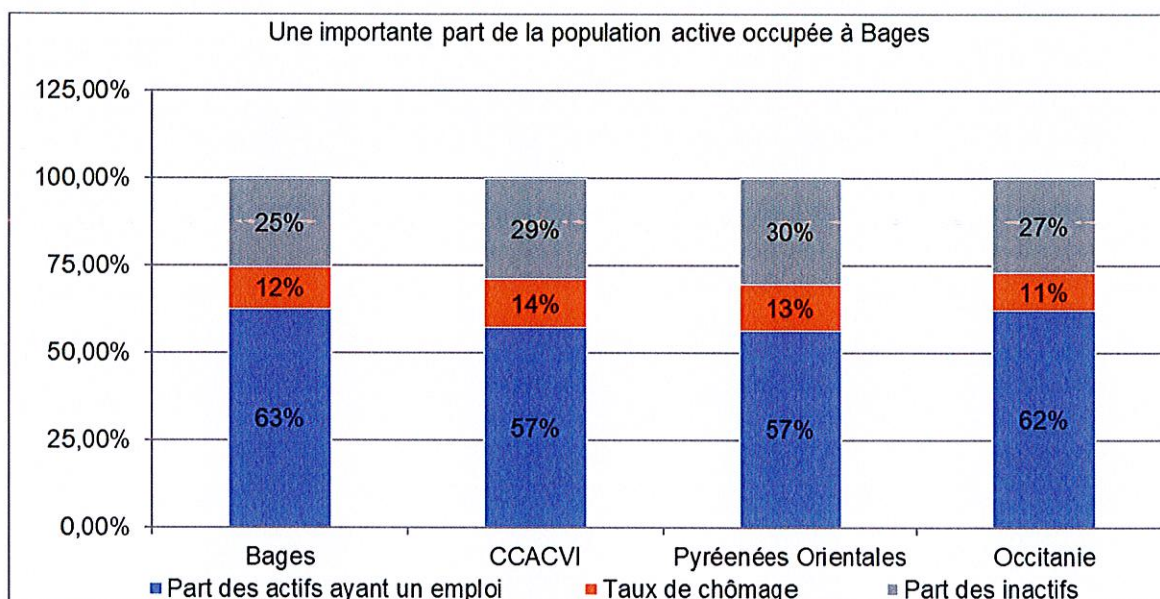
La plupart des ménages sont propriétaires de leur logement ou accédants (71,2%). La part des logements locatifs sociaux atteint 4,9% de l'ensemble des résidences principales qui représentent 81% du parc immobilier de Bages en 2020, selon l'INSEE.

La pression sur le parc social atteint d'autre part les 70 dossiers par an, dont 14% de mutations internes.

La part des ménages imposables représente 50% mais certains d'entre eux peuvent présenter des revenus et des situations qui relèvent des plafonds HLM PLAI-PLUS (59% selon les informations fiscales 2017).

CHIFFRES - CLEFS	Bages	CC Albères – Côte Vermeille - Illibéris
<b>ECONOMIE ET EMPLOI (EMP T5, INSEE)</b>		
Nombre total d'emplois en 2019	501	7390
Evolution 2013-2019	-1,7%	+76,3%
Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone en 2019	1 599	8077
Evolution 2013-2019	+6,6%	+9,2%
Indice de concentration de l'emploi 2019	31,3	91,5
Indice de concentration de l'emploi 2013	34,0	56,7

^ Le tableau ci-dessus s'attache à mettre en relief les données relatives à Bages au regard des chiffres relevés à l'échelle communautaire.





Située à proximité de Perpignan, dans la plaine du Roussillon, Bages présente les caractéristiques d'une commune périurbaine, plus résidentielle que productive. Ainsi, avec un indice de concentration de l'emploi de 31,3 en 2019, la commune a notamment perdu des emplois entre 2013 et 2019, bien qu'elle en ait gagné 7% depuis 2008 (INSEE).

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Parmi les habitants âgés de 15 à 64 ans, 74,7% sont des actifs, et 62,7% d'entre eux occupent un emploi, 7% sont étudiants, 8,8% retraités et 12% sont au chômage, ce qui illustre l'attractivité de Bages pour les familles actives.

	2008	2013	2019
Ensemble	2 364	2 439	2 526
Actifs en %	68,2	73,3	74,7
Actifs ayant un emploi en %	59,2	60,9	62,7
Chômeurs en %	9,0	12,4	12,0
Inactifs en %	31,8	26,7	25,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,8	6,4	7,0
Retraités ou préretraités en %	12,3	10,7	8,8
Autres inactifs en %	10,7	9,6	9,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Les taux d'actifs et d'actifs occupés sont supérieurs à la moyenne des communes au profil socio-économique comparable, ainsi qu'à la moyenne de la CCACVI (+ 3,6 points et +5,3 points), du département des Pyrénées-Orientales (+5 points et +6,2 points) et de l'Occitanie (+1,7 points et +0,4 points).

Au sein de la commune, les secteurs d'emploi les plus prégnants sont ceux de l'administration, dont la part atteint 38,4%, et du commerce, dont la part s'élève à 35,5%. En dépit d'un recul depuis 2013, Bages conserve également une forte identité agricole (4,54%), en lien avec un cadre de vie roussillonnais partagé entre maraîchage, arboriculture et viticulture. Avec une part de 10,8%, les emplois du secteur industriel et de la construction conservent une place stable dans le paysage de la commune.

### 2.3 Les fonctions de centralité du Bourg-centre de Bages

- a. Les trois polarités de Bages, axées sur l'agriculture et la ZAE l'Usine, la petite enfance, les équipements scolaires et la culture ainsi que le sport et les loisirs

Bages est un petit Bourg-centre de quatre mille cinq cents habitants qui rayonne sur un bassin de vie de proximité (Montescot, Ortaffa, Brouilla, Saint Génis des Fontaines, Saint Jean Lasseille, Pollestres Villeneuve de la Raho et Elne).

La commune est notamment dotée d'une zone artisanale privée, la ZAE de l'Usine, située au Nord, le long de l'Agulla de la Mar, sur laquelle sont implantés plusieurs artisans spécialisés dans les secteurs de l'électricité, de la climatisation, et du bâtiment, l'usine de Bages ainsi qu'un commerce de détail.

A proximité de la RD49 direction Pollestres, l'usine PROSAIN, spécialisée dans le secteur de l'agroalimentaire BIO, dynamise le panorama économique de la commune (52 salariés). En raison de la superficie qu'occupe l'agriculture sur le territoire, Bages est également une polarité viticole et vinicole du Sud du Roussillon.



D'autre part, le rayonnement de Bages est lié à la qualité et la pluralité des services qu'offre la commune. Le long de l'avenue Jean Jaurès, qui traverse le cœur de ville en contournant la Cellera, se trouvent ainsi la Mairie, et la Casa Carrère, lieu emblématique de la commune de par son architecture où sont régulièrement organisées des expositions ; un cabinet médical regroupant 4 médecins généralistes ; un cabinet de podologie ; un cabinet dentaire ; des kinésithérapeutes ; un cabinet d'infirmières ; une pharmacie, un établissement bancaire, La Poste, ainsi que plusieurs commerces de proximité (pizzeria, boulangerie, épicerie). La proximité de la grande surface (GMS) de Montescot et des communes voisines, d'Elne, de Perpignan et de Pollestres, rendent par ailleurs accessibles les commerces et services manquants.

Au Sud de son territoire, Bages dispose :

⇒ D'une **polarité petite enfance et éducation**, avec une crèche, un jardin d'enfants, une école maternelle ainsi qu'une école primaire, qui vient parfaire l'offre en équipements à l'adresse des familles.

⇒ D'une **polarité culturelle**, qui repose notamment sur la présence :

- De la Casa Carrère, cette bâtisse a été érigée par François Carrère en 1954.

Par choix esthétique, il dispose des pierres autour des fenêtres. L'idée lui plaît et petit à petit, grâce au savoir-faire de plusieurs tailleurs de pierres, la maison en a été entièrement recouverte.

A mesure qu'elle se construisait, les passants s'arrêtaient pour la regarder d'un œil amusé et ne laissait personne indifférent. Il aura fallu une vingtaine d'années de travaux pour achever cette maison et 8 procès (dus essentiellement à des problèmes de voisinage, puis de dépassement de la hauteur autorisée), ralentissant énormément sa construction. La mairie s'est portée acquéreur de cette bâtisse « ancien musée d'Arts Naïfs » le 30 octobre 2006, et depuis 2007, celle-ci accueille des moments culturels exceptionnels.

Elle ouvre notamment ses portes à l'occasion de la Sant Jordi et du Festival de l'été. Le jardin extérieur aménagé offre une qualité de confort acoustique au public lors de moments culturels entièrement gratuit (concerts en plein air, vernissages). Aujourd'hui, la Casa Carrère est un lieu qui accueille des artistes venant de tous les horizons.

- D'une Médiathèque, ainsi qu'une maison des associations venant compléter le panorama.

La commune de Bages est également dotée de plusieurs **infrastructures sportives**, parmi lesquelles :

⇒ le stade « Jacques Laligand », la halle aux sports de l'espace « Louis Noguères », des courts de tennis, un boulo-drome ;

⇒ un pumtrack multifonctionnel en accès libre qui constitue un atout majeur ; un nouvel attrait sportif pour tous ainsi qu'un outil d'entraînement pour les Riders professionnels et pour les Vététistes ;

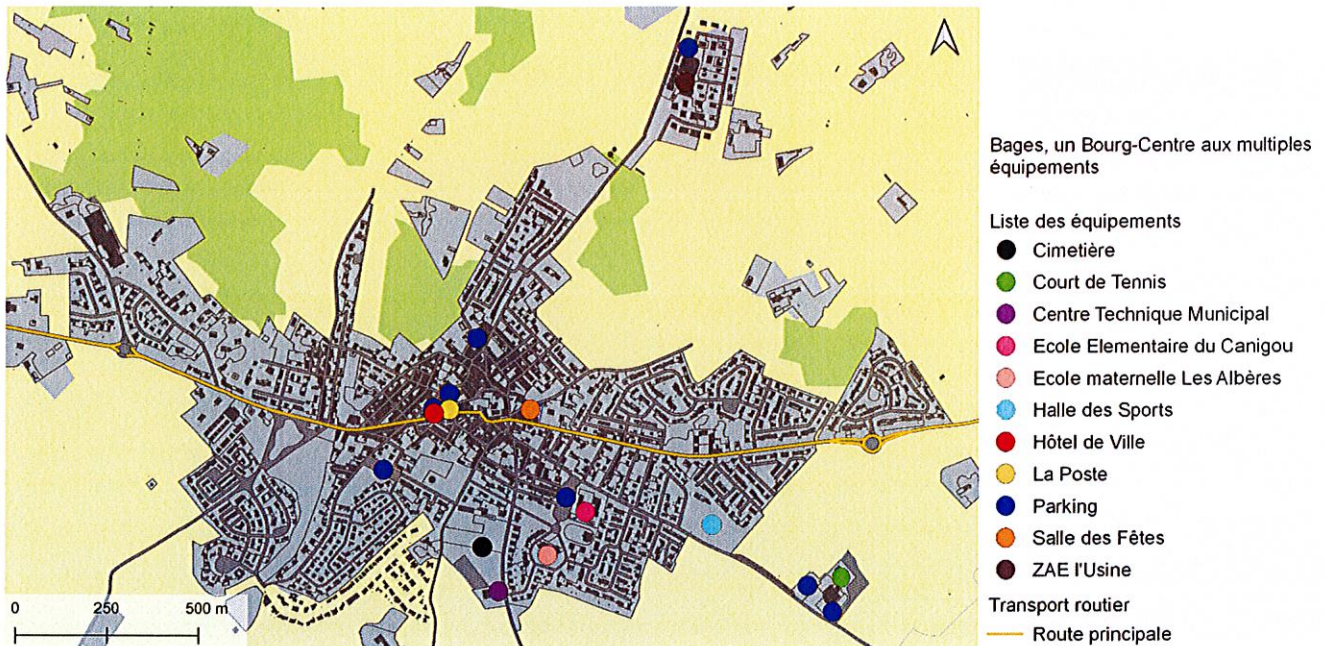
⇒ un parcours de santé, nouvel équipement structurant de centralité en accès libre, favorisant les mobilités et le développement de la pratique des sports et loisirs de pleine nature et de diversification. Un site intergénérationnel permettant d'améliorer le cadre de vie et la vitalité du territoire, accessible à tous, petits et grands y compris les personnes à mobilité réduite qui facilitera la pratique d'une activité sportive en plein air dans un cadre arboré.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 20/06/2023

Date de réception préfecture : 20/06/2023





Source : Aurca 2023 ©

### b. Les perspectives de développement

L'offre semble cependant insuffisante au regard du développement de la commune et de son accroissement démographique.

A ce titre, Bages bénéficiera de la création d'une nouvelle structure d'accueil du jeune enfant (ALSH 3-11 ans) dont la compétence est dévolue à la **Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI)**, ceci, afin de conforter l'attractivité de la commune et répondre aux besoins des nombreuses familles actuelles et à venir.

Une partie de cette bâtisse pourrait également être agencée afin d'accueillir le Point d'Information Jeunesse (PIJ) pour les 11-17 ans et répondre ainsi à une adéquation de l'espace avec la capacité d'accueil qui comprend notamment les jeunes d'une commune limitrophe (Ortaffa). Cette nouvelle structure permettrait de bénéficier de la fibre et ainsi s'ouvrir sur de nouvelles technologies (la vidéo, le web, application Smartphone...) pour animer de nombreuses actions sur tous les thèmes (job, santé, loisirs, métiers...). Ce projet répondra aux besoins des jeunes du territoire intercommunal.

Le rayonnement de Bages s'appuie sur une vie associative riche avec 53 associations sportives, culturelles et sur un patrimoine imprégné de la culture catalane.

Afin de renforcer notamment l'offre en termes d'équipements sportifs, facteur de rayonnement de la ville sur le territoire et la région, la commune souhaite réaliser une réhabilitation totale de l'ensemble du stade Municipal « Jacques Laligand ».

Cette réhabilitation portera sur la création de tribunes et de vestiaires associés, d'un terrain permettant la cohabitation des deux disciplines : football et rugby.

A noter que le gazon artificiel dans les villes et villages devient de plus en plus populaire en tant qu'alternative durable et permanente aux terrains de sport traditionnels en gazon naturel ; d'autant que, la situation hydrologique et la sécheresse des sols sont exceptionnellement préoccupantes et des mesures fortes de restrictions sont d'ores et déjà mises en place en plaçant toutes les masses d'eau du département en alerte renforcée (arrêté préfectoral du 10 mai 2023).



Cette situation de sécheresse historique dont l'intensité et la durée n'ont pas d'équivalent depuis le début des relevés météorologiques (1959) et, probablement, bien au-delà, devrait orienter le choix vers du gazon synthétique.

Ce projet se concentrera sur une solution innovante pour les tribunes ainsi que sur la sobriété énergétique et d'utilisation de la ressource en eau.

## 2.4 Les caractéristiques et spécificités du bourg-centre de Bages

Bages s'inscrit au cœur d'un terroir viticole, vinicole et arboricole riche, en atteste la superficie des terres agricoles qui représentent 88,3% de son territoire. Au nord de la commune, se trouve par ailleurs une partie de la ZNIEFF ornithologique du plan d'eau de Villeneuve de la Raho, implantée sur trois communes (Bages, Pollestres et Villeneuve de la Raho).

Le territoire de Bages cumule diverses fonctions notamment agricole, écologique.... La commune a, d'autre part, pris le parti de préserver cet environnement et de le valoriser. Bages est ainsi labellisée Zéro Phyto, Terre Saine, Villes et Villages fleuris, Collectivité éco-exemplaire et Eco-école.

Dans le cadre de sa démarche de préservation et de valorisation de l'environnement, la commune a notamment entrepris de mener différentes actions de sensibilisation à l'écologie dans les écoles, comme par exemple l'opération « Nettoyons la nature » en octobre 2022, qui a initié les élèves de l'école du Canigou au tri sélectif.

En termes d'aménagement, le CD66 a par ailleurs entamé la construction de la vélo route visant à valoriser les berges de l'Agulla de la Mar en reliant Bages à la mer en passant par le lac de Villeneuve de la Raho et par l'étang de Saint-Nazaire.

La typicité de Bages, avec l'héritage urbain de la Cellera et de plusieurs monuments tels que le Château du Réart ou la Casa Carrère, couplée à la pluralité des services et des équipements ainsi qu'à la présence de nombreux espaces verts, confère à la commune un cadre de vie de qualité.

## 2.5 Diagnostic et identification des enjeux

Atouts :	Faiblesses :
<p><u>La connexion de Bages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation géographique de Bages, placée sur la grande périmétrale routière du Roussillon (RD612), le Mas Sabole et sa proximité avec Perpignan</li> <li>- Un axe de circulation structurant en accroche sur la RD612, la RD49 et la RD40B qui renforce l'accessibilité de Bages par la route et les transports en commun (réseau LiO)</li> </ul> <p><u>La trame verte support de modes de déplacements actifs, de sports et de loisirs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connexion de Bages à la mer par l'Agulla de la Mar dont les berges constituent un support pour les activités de plein air et offrent une vue sur les massifs du Canigó, des Albères et des Corbières</li> <li>- Un environnement préservé et valorisé, notamment avec le développement de voies douces le long des berges de l'Agulla de la Mar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attractivité économique limitée avec un ratio habitants/emploi défavorable</li> <li>- Une activité commerciale fragile au centre-ville et le long de l'axe de circulation principal RD612, concurrencé par les zones commerciales de Perpignan (Porte d'Espagne), Pollestres, Elne et Montescot</li> <li>- Des équipements et une offre à destination de la petite enfance à redynamiser afin de renforcer l'attractivité de Bages auprès des familles</li> <li>- L'absence de collège et de lycée, un facteur limitant l'attractivité de Bages auprès des ménages avec enfants scolarisés en second degré</li> <li>- Des équipements et une offre concernant le sport et les loisirs à adapter à une commune de 4 500 habitants</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

<p><b>Atouts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité avec les lacs de Villeneuve de la Raho et de sa réserve écologique (ZNIEFF de type I, ZICO)</li> </ul> <p><u>Le développement des équipements et des espaces publics dans le centre ancien et le centre-ville élargi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre ancien dans lequel se concentrent les services administratifs, les équipements culturels (Casa Carrère, médiathèque), les commerces et services de proximité</li> <li>- Les offres à l'adresse de la petite enfance (crèche, école maternelle et école élémentaire, assistante maternelle)</li> <li>- La diversité et la pluralité des équipements présents dans la commune qui renforcent le rayonnement de Bages</li> </ul> <p><u>Le développement du volet culturel et patrimonial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine matériel et immatériel prégnant, notamment avec la présence d'une Cellera médiévale ainsi que d'une forte identité catalane</li> <li>- Un terroir viticole et vinicole de qualité</li> </ul> <p><u>Le développement de l'économie et de l'habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'IAA PROSAIN qui constitue un vivier économique (52 salariés dont 33% résident sur la Commune, 8 000m<sup>2</sup>) et la ZAE l'Usine (5,8 ha et 47 locaux professionnels)</li> <li>- Une forte intégration aux stratégies et politiques communautaires en lien avec l'habitat (PLH, OPAH), l'économie (schéma des ZAE communautaires), ainsi que le développement durable (transition énergétique)</li> </ul>	<p><b>Faiblesses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement et la qualification d'espaces publics à poursuivre, notamment dans le cadre de la valorisation du patrimoine et du tourisme dans le centre ancien</li> <li>- Le profil routier de l'axe de circulation principal RD612 qui scinde le tissu urbain en deux et fragilise sa cohésion</li> <li>- La rénovation énergétique des bâtiments publics et leur mise en accessibilité à accélérer</li> <li>- La présence de friches agricoles imputables à la crise structurelle de l'agriculture sur le pourtour méditerranéen</li> <li>- Un tourisme durable et d'arrière-pays balbutiant</li> </ul>
<p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une dynamique démographique positive constante, synonyme d'attractivité ;</li> <li>- La proximité stratégique avec le pôle principal de Perpignan</li> <li>- Un engagement assumé dans la transition écologique depuis 2012 pour mener à bien des projets structurants et qualitatifs (la construction de la vélo route reliant la commune à la mer) Une stratégie de valorisation du cœur de ville amorcée pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie</li> <li>- Une Industrie Agro-Alimentaire BIO motrice pour la production agricole locale</li> <li>- Projet de PAEN intercommunal de 4 500 ha mené par le CD66 visant à maintenir l'activité agricole et à préserver les paysages ainsi que les espaces naturels (communes concernées : Bages, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour Bas Elne, Montescot, Ortafa, Saint-Cyprien et Théza)</li> </ul>	<p><b>Menaces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité de communes à la dynamique démographique importante (Pollestres, Villeneuve de la Raho)</li> <li>- Devenir une cité dortoir de Perpignan et laisser se diluer l'identité communale</li> <li>- Ne pas anticiper les futurs besoins de la population sénior</li> <li>- La vétusté des bâtisses appartenant à des propriétaires privés situées dans le centre ancien</li> <li>- Un tourisme durable et d'arrière-pays balbutiant</li> </ul>



### 3 GRANDS ENJEUX POUR CONFORTER LA FONCTION « BOURG-CENTRE » DE BAGES

- **ENJEU 1** : La réappropriation du centre historique, son apaisement et sa végétalisation.
- **ENJEU 2** : Une ceinture verte en support de mobilités actives.
- **ENJEU 3** : Le confortement d'une offre de services et d'équipements de qualité et diversifiée visant à redynamiser la commune, à en améliorer le cadre de vie et à renforcer son attractivité.

#### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :**

Située à proximité de Perpignan, Bages est une commune roussillonnaise dynamique qui poursuit sa croissance et continue d'attirer familles et actifs. Le centre-bourg de la commune compte plusieurs commerces, services et équipements qui participent à la création d'un cadre de vie de qualité au sein de la commune.

En s'appuyant sur sa situation géographique, et sa caractéristique de bourg-centre assumée, la commune de Bages s'est dotée d'une stratégie de développement et de valorisation construite en 2021-2022 en lien fort avec l'AURCA et le Pays Pyrénées Méditerranée.

Cette stratégie repose sur la création de nouveaux projets visant à offrir des équipements et des services de qualité à la population, et à renforcer l'attractivité et la centralité de Bages.

Elle s'inscrit par ailleurs en complémentarité avec les communes limitrophes desquelles elle tend à anticiper les besoins. La mise en œuvre de cette stratégie passe notamment par l'amélioration du cadre de vie et la végétalisation du cœur de ville et par le maintien et le développement de services, d'équipements (sport et loisirs).

L'ambition de Bages d'améliorer constamment le cadre de vie offert à la population, lui permet de rayonner au-delà de ses limites communales, sur un bassin de vie partagé. Cette stratégie a été enrichie des apports de réflexions politiques et engagements portés à échelle supra communale.

Actuellement, Bages fait face à trois défis majeurs. Celui de renforcer sa centralité en valorisant son cœur de ville afin de le rendre plus attractif et de veiller à son apaisement, celui de développer une ceinture verte, support de nature et de mobilités actives, et, enfin, celui de développer son offre en services et en équipements, insuffisante au regard de sa population actuelle.

### **AXE I – Végétaliser et rendre attractif le centre ancien**

La Ville souhaite agir de manière coordonnée sur deux échelles (centre-bourg et bourg-centre) pour confirmer la polarité structurante administrative et culturelle en constitution, redynamiser son cœur de ville, et procéder à l'apaisement du centre historique, dans l'optique de qualifier encore son rayonnement.

#### **3.1 Végétaliser le centre ancien**

Dans la mesure où le devenir de la commune passe par la qualité du cadre de vie et par la qualité des services proposés à la population, la municipalité a pour ambition de revitaliser le centre ancien et de favoriser son apaisement. En ce sens, il s'agit dans un premier temps de redynamiser l'existant, et de renforcer la cohésion et d'améliorer le cadre de vie des espaces urbanisés.

Ainsi la commune a-t-elle pour volonté d'accroître la couverture en espaces de nature en milieu urbain, en procédant à la végétalisation du centre ancien et en favorisant la création d'îlots de fraîcheur par

Accusé de réception en préfecture  
066-2168004-14-20230619-DLE-2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

des revêtements de sol clairs, ainsi que par l'intégration de végétations méditerranéennes qui respecteront la sobriété sur l'eau dans l'espace public (arbres de hauts jets, végétation grimpante...).

### **3.2 Améliorer le cadre de vie et valoriser le bâti patrimonial**

L'un des principaux enjeux auxquels Bages doit faire face est de préserver et de valoriser le cœur de ville ainsi que son patrimoine historique, architectural et culturel.

La renaturation en ville et la mise en cohérence du mobilier urbain pourrait permettre d'atteindre un certain esthétisme aux abords des bâtiments patrimoniaux, permettant de renforcer l'attractivité du bourg centre.

Il s'agit d'autre part de connecter le cœur historique de la commune aux quartiers voisins et aux différentes infrastructures par le renouvellement d'une signalétique adaptée et moderne répondant aux attentes de la population renouvelée.

La Ville souhaite par ailleurs engager des actions dans l'optique d'améliorer la qualité du paysage urbain, en partenariat avec les acteurs publics concernés, notamment pour la mise en œuvre d'une « action municipale façades » visant à encourager la rénovation du bâti en centre historique. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans une réflexion plus large visant à favoriser l'apaisement du cœur de ville, notamment par sa requalification, en faveur des modes actifs et d'une incrémentation de la nature en ville.

### **3.3 Redynamiser le centre ancien**

Dans cette optique, la commune de Bages envisage de mettre en œuvre une politique proactive et volontariste de redynamisation et de requalification de son cœur de ville dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du commerce de proximité dans des secteurs jugés prioritaires (boucherie, presse, etc...), des espaces publics, de la mobilité et de l'accès aux services publics et à la culture.

L'objectif consiste à engager des démarches à une échelle fine, pour comprendre les problématiques complexes auxquelles le cœur de ville est actuellement confronté :

- ✓ Valoriser le patrimoine architectural et urbain,
- ✓ Enrayer la dégradation du bâti ancien et ainsi améliorer le confort des occupants,
- ✓ Repositionner les quartiers anciens dégradés sur le marché de l'immobilier, afin de lutter contre la vacance et l'insalubrité, pour améliorer le cadre de vie et ainsi valoriser l'image du territoire.
- ✓ Maintenir un bon niveau de service public,
- ✓ Améliorer, préserver et développer l'offre économique en insufflant une dynamique avec les acteurs intéressés et concernés avec une approche intercommunale des problématiques commerciales.

## **AXE II – Développer les mobilités actives**

La Ville s'inscrit dans un écrin environnemental à haute valeur ajoutée. En ce sens, elle a pour ambition de développer un maillage d'espaces de nature en ville, support potentiel de mobilités actives.

### **3.4 Renforcer la présence de la nature sur le territoire**

Consciente de l'importance qu'occupe la nature dans la qualité du cadre de vie, la commune souhaite conforter les espaces de nature existants en renforçant leur strate arborée.

A terme, il s'agit d'articuler les espaces proches, centre ancien, berges de l'Agulla de la Mar, et terrains du Diluvi, entre eux par la création de « voies douces ». Par ailleurs, une piste cyclable relie d'ores et déjà la commune aux berges de l'Agulla de la Mar, support pour les modes de déplacements actifs, les activités sportives, et les loisirs de plein air.

### **3.5 Valoriser les berges de l'Agulla de la Mar comme support de mobilités douces**



Dans l'optique de valoriser et d'aménager les espaces de nature existants, le CD66 a notamment amorcé l'aménagement progressif des berges de l'Agulla de la Mar en voie verte, en connexion avec l'Eurovélo 8 « Méditerranée à vélo ». Ce projet d'aménagement prévoit la réalisation d'une voie verte entre Saint-Cyprien et Bages, le long de l'Agulla de la Mar, érigé en axe structurant, et prend en compte l'ensemble des usagers (cyclistes, piétons, riverains, agriculteurs, cavaliers...). L'objectif est multiple. Il s'agit non seulement de créer une continuité cyclable jusqu'à la mer, de renforcer la connexion entre les communes concernées par le projet, mais aussi de développer le tourisme d'arrière-pays, autour de la voie verte. Enfin, la Ville souhaite s'inscrire dans des démarches plus larges, notamment par la mise en réseau de l'ensemble de ces espaces afin de tisser une trame verte urbaine.

## **AXE III – Redynamiser le territoire et améliorer le cadre de vie**

La vitalité de la commune de Bages repose enfin sur l'attractivité et le rayonnement de ses équipements. Il s'agit, à ce titre, de parfaire l'offre en services et en équipements à l'adresse de la population sur l'ensemble du territoire communal et non simplement au sein du cœur de ville.

### **3.6 Renforcer et développer les équipements et les services relatifs à la pratique sportive et aux loisirs**

Afin de renforcer son offre en équipements et en services dans le domaine des sports et des loisirs, Bages prévoit de réhabiliter le stade municipal « Jacques Laligand », d'une capacité de 300 spectateurs, dès 2024, afin d'en faire un espace inclusif (accessible PMR) et durable (sols perméables, eau de récupération). Ce projet vise à favoriser le développement de la vie associative ainsi que l'organisation de manifestations sportives et culturelles en renforçant les équipements structurants de la commune, afin d'en réaffirmer le rayonnement.

En 2021, Bages s'était également dotée d'un pumtrack, situé au sein du Parc Les Vergers « espace vert » situé à proximité de la ville. Cet équipement permet à la population d'investir les espaces de nature, de bénéficier d'un cadre de vie de meilleure qualité, et de combler le manque d'infrastructure à destination des jeunes. Il constitue par ailleurs un outil d'entraînement pour les vététistes et les Riders.

En 2023, la Ville s'est équipée d'un parcours de santé, nouvel équipement structurant de centralité en accès libre, favorisant les mobilités et le développement de la pratique des sports et loisirs de pleine nature et de diversification. Un site intergénérationnel permettant d'améliorer le cadre de vie et la vitalité du territoire, accessible à tous, petits et grands y compris les personnes à mobilité réduite qui facilitera la pratique d'une activité sportive en plein air dans un cadre arboré.

### **3.7 Mise en accessibilité de la mairie**

En tant que principal, voire unique guichet de service public dans les communes, la mairie est un lieu symbolique incontournable.

En cohérence avec le réaménagement de son centre-bourg, la commune souhaite engager la deuxième phase de réhabilitation et de restructuration de la mairie. Le bâtiment construit en 1897 (ancienne école) est devenu l'Hôtel de Ville en 1986. Celui-ci souffre d'une architecture en partie inadaptée tant sur le plan de l'accessibilité que sur les enjeux de confort thermique, de performances énergétiques et d'accueil du public notamment dans le cadre de l'organisation des séances de Conseil Municipal ainsi que des cérémonies de mariage.

Dans le cadre de l'obligation de mise en accessibilité des ERP, qui découle de la loi du 11 février 2005 et de ses textes d'application, la collectivité souhaite ainsi améliorer le fonctionnement et l'offre de services de la mairie en adaptant les locaux aux besoins des personnes les plus vulnérables. L'accessibilité, étant un enjeu de justice sociale, permet l'égalité des traitements, d'accès à la citoyenneté et à la vie sociale.

## **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

## **Article 5 : Les partenaires**

### **5.1 Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement**

#### **o du territoire communautaire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris**

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) est née du rapprochement de plusieurs territoires. Créées en 2002, la Communauté de Communes des Albères et la Communauté de communes de la Côte Vermeille se sont d'abord unies en 2007 à 12 communes. Suite au rapprochement avec le secteur de l'Illibéris en 2014, le territoire communautaire s'est encore agrandi pour compter aujourd'hui 15 communes et environ 56 000 habitants.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées sur les mandats précédents, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris a approuvé en 2021 (Délibération DL2021-0194) un nouveau projet de territoire permettant d'exposer sa stratégie de développement et de préciser son plan d'action.

Quatre ambitions majeures sous-tendent le projet de territoire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris :

- Faire ensemble un territoire solidaire,
- Un territoire de proximité,
- Un territoire qui s'émancipe, produit et innove
- Un territoire de transition écologique

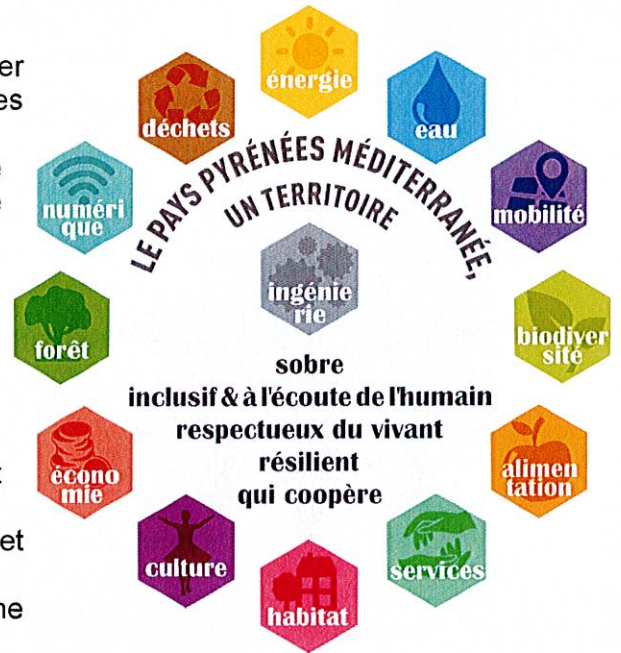
Le projet de développement et de valorisation de la commune de Bages s'articule avec le projet de territoire de la CCACVI, les actions décrites dans le Contrat Bourg-Centre s'inscrivant en complémentarité avec le plan d'action décrit dans le projet de territoire de la CCACVI.



o **du territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée (Pays)**

Les axes stratégiques du projet de territoire de la commune de Bages s'inscrivent dans les 12 défis ciblés la stratégie 2021-2028 du Pays Pyrénées Méditerranée schématisé ci-dessous. Certaines mesures opérationnelles concourent également aux stratégies thématiques portées par le Pays Pyrénées Méditerranée.

- Défi 1 : Un territoire à énergie positive
- Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver
- Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible
- Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée
- Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de bien produire et bien manger
- Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur
- Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité
- Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde
- Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse
- Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt
- Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi
- Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée



Le projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été le socle pour élaborer le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en réponse au Pacte Vert régional. Le CTO Pays Pyrénées Méditerranée s'articule autour de 7 objectifs déclinés en mesures opérationnelles.

<b>Objectif Stratégique 1</b> Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire	<b>Mesure Opérationnelle 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique</b>
<b>Objectif Stratégique 2</b> Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde	<b>Mesure Opérationnelle 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...)</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique</b>
<b>Objectif Stratégique 3</b> Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt	<b>Mesure Opérationnelle 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques</b>



<b>Objectif Stratégique 4</b> <b>Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets</b>	<b>Mesure Opérationnelle 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...)</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...)</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts)</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)</b>
<b>Objectif Stratégique 5</b> <b>Tendre vers une économie dynamique et vertueuse</b>	<b>Mesure Opérationnelle 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation</b>
<b>Objectif Stratégique 6</b> <b>Evolution vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois</b>	<b>Mesure Opérationnelle 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde</b>
<b>Objectif Stratégique 7</b> <b>Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale</b>	<b>Mesure Opérationnelle 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions</b>

## 5.2 Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire **Albères Côte Vermeille-Illibéris**, Communauté de Communes

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a décidé d'allouer à ses communes membres 10 M€ de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3,2 M€ au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.
- 6,8 M€ au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

Par délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026. Ce règlement, modifié par délibération n°DL2022-0202 en date du 25 novembre 2022, constitue le cadre des modalités d'intervention et contribution de la CCACVI au projet de développement et de valorisation de la commune de Bages.

Outre l'accompagnement précité, la CCACVI participera au soutien des fonctions de centralité et à l'attractivité de la commune par la réalisation, sur le territoire communal, de projets dont elle est maître d'ouvrage au titre de ses compétences. Ces projets font l'objet de fiches actions annexées au présent contrat.

- du territoire de projet **Pays Pyrénées Méditerranée**

Le Pays Pyrénées Méditerranée, en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, suit et accompagne les communes Bourg-Centre dont Bages - afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels.

Il appuie les collectivités territoriales situées son périmètre géographique dans l'amélioration continue de leurs projets et la recherche de financement.

095-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées Orientales et Modalités d'intervention et contributions du Département**

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements en faveur de l'enfance et jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) / Petites Villes de Demain (PVD) / Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, SATEDE etc.).

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du Département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du Département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

Apprécié de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

#### **L'Agence Régionale Energie Climat**

##### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

## L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

### A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## L'Agence Régionale de la Biodiversité

### A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

## L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

### AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de foncières ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)



### L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) ou [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Commune de BAGES.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Bages
- l'EPCI concerné : CCACVI
- le PETR, Pays Pyrénées Méditerranée,
- la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- le Département des Pyrénées Orientales.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires éventuels à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de BAGES.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le Pays Pyrénées Méditerranée.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.



## **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune de BAGES Marie CABRERA</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes CCACVI Antoine PARRA</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée Nathalie Regond-Planas</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>La Présidente du Département des Pyrénées Orientales Hermeline MALHERBE</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Carole DELGA</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

# **AXES STRATEGIQUES BOURG CENTRE ET FICHES ACTIONS**

## **3 AXES :**

### **1. VEGETALISER ET RENDRE ATTRACTIF LE CENTRE ANCIEN**

#### **Fiche action 1.1 : Requalifier et apaiser le centre ancien**

- Renaturer le centre ancien,
- Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial

#### **Fiche action 1.2 : Valoriser le parc bâti du centre ancien et du patrimoine architectural**

- Mener une étude pré-opérationnelle pour le « Permis de louer »
- Poursuivre les opérations OPAH et Opération « façades »

### **2. DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES**

#### **Fiche action 2.1 : Renforcer le maillage des cheminements doux**

- Sécuriser et conforter les modes actifs sur les axes principaux et les accès au centre-ville (favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement, maillage complémentaire à l'existant, réduction de la vitesse à 30 km/h)
- Prolonger la voie vélo entre le Chemin de Villeneuve et la rue Lakanal (maillage schéma doux)
- Sécuriser la piste cyclable nouvellement créée Chemin de Villeneuve (bande végétalisée, plantations, clôture bois lisse)

### **3. REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE**

#### **Fiche action 3.1 : Améliorer les équipements publics et services à la population**

- Réhabiliter partiellement l'Hôtel de Ville (création de salle du Conseil Municipal et salle des mariages en RDC avec accessibilité PMR)
- Végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles maternelle et primaire
- Réhabiliter le stade municipal « Jacques Lalignand » (homologation départementale)
- Construction d'un Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour la création d'un équipement jeunesse mutualisé entre la CC ACVI (pour ALSH) et la Commune de Bages.



## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b> <i>VEGETALISER ET RENDRE ATTRACTIF LE CENTRE ANCIEN</i>	<b>Titre de l'action :</b> <i>Requalifier et apaiser le centre ancien</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La requalification des espaces publics est souvent le préalable à l'amélioration globale du cadre de vie et influence directement l'évolution de l'habitat ou la revitalisation des commerces.</p> <p>Agir sur les espaces publics du centre-bourg est un enjeu pour l'attractivité de notre territoire et un levier pour aborder la transition énergétique et écologique et les questions de solidarité.</p> <p>La question du stationnement est prégnante dans les cœurs de ville, où la voiture individuelle est souvent le moyen de transport le plus utilisé. Des espaces résiduels peu qualifiés, organisés selon une logique « routière » sont ainsi nombreux lorsque le stationnement n'est pas anticipé et organisé. Ils peuvent donner un sentiment d'insécurité au piéton. Lorsque la voiture est trop prégnante dans l'espace public, il perd de son attractivité. Il est possible de réaménager ces lieux afin de redonner une priorité au piéton.</p> <p>Ces différents aménagements tendent à améliorer et embellir le cadre de vie. Ils ont également un impact direct sur le commerce, le tourisme et l'habitat en redonnant une nouvelle visibilité aux façades et aux éléments patrimoniaux et en favorisant la découverte d'ambiances variées, notamment le patrimoine urbain et paysager des centres-bourgs.</p> <p>Inscrite dans la continuité de ces démarches, l'installation d'une signalétique urbaine innovante permettra par ailleurs de valoriser le bâti patrimonial et d'apporter dans le même temps une lisibilité accrue des quartiers composant le centre ancien.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Requalifier, apaiser, végétaliser et libérer l'espace public :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire la place de la voiture à l'essentiel, et limiter la circulation de transit</li><li>• Traiter les espaces publics d'intérêt en faveur des modes actifs</li><li>• Contribuer aux stratégies d'adaptation au changement climatique en faisant entrer la nature en ville</li><li>• Valoriser les éléments bâtis ayant un intérêt architectural particulier</li><li>• Créer un parcours patrimonial pour valoriser le bâti et le végétal à l'aide d'une signalétique adaptée</li></ul>	



## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 1.1.1. : Renaturer le centre ancien

**Descriptif :** Favoriser les « îlots de fraîcheur » par des revêtements de sol clairs et intégration de la végétation dans l'espace public, apporter des solutions de renaturation pouvant également atténuer le dérèglement climatique, restaurer la biodiversité, et améliorer la santé et le cadre de vie des habitants

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 2) S'adapter à l'urgence climatique ; 4) Améliorer la santé et le bien être des habitants et 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

**Maître d'ouvrage :** VILLE DE BAGES

**Coût estimatif :** 250 000 € HT dont 208 126 € HT (travaux), hors maîtrise d'œuvre et études techniques

**Calendrier prévisionnel :**

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022                      | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude)   | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Atelier d'Architecture ARCHI 3B

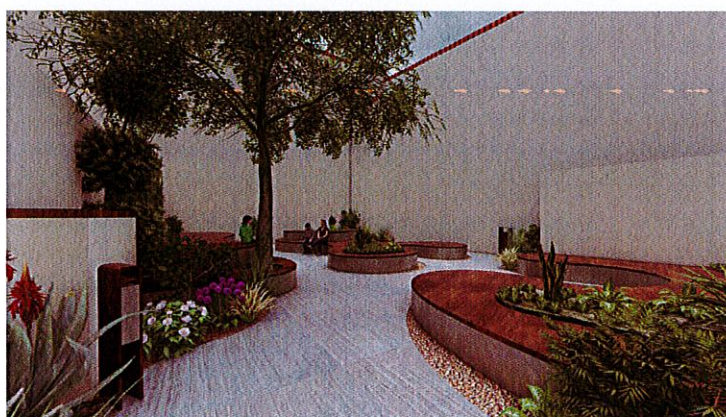
Partenariat financier : Région - Département - CCACVI



Esquisse : revêtement de sol clair en cœur de ville  
Place de la République



Esquisse : îlot de fraîcheur en centre ancien  
Aux abords des locaux des Clubs de 3<sup>ème</sup> âge





## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 1.1.2. : Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial

#### Descriptif :

- Favoriser l'accès aux équipements publics d'intérêts
- Valoriser le patrimoine via une signalétique adaptée par une approche ludique et numérique (QR Code) favorisant l'accès à la culture et au patrimoine pour le plus grand nombre
- Aménager l'accès aux PMR
- Installer du mobilier urbain (banc, casquette d'abribus, cache poubelle...) préservant l'harmonie de l'environnement avec lames de résine minérale, acier corten...
- Définir un itinéraire « piétons » intégré dans un parcours urbain

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 165 000 € HT dont 64 657 € HT (travaux), hors maîtrise d'œuvre et études liées la création d'une cartographie interactive du patrimoine permettant d'identifier et de géolocaliser l'ensemble des immeubles détenus et leur histoire

#### Calendrier prévisionnel :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022                      | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude)   | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Atelier d'Architecture ARCHI 3B

Partenariat financier : Région - Département - CCACVI



Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <i>VEGETALISER ET RENDRE ATTRACTIF LE CENTRE ANCIEN</i>	<b>Titre de l'action :</b>  <i>VALORISER LE PARC BATI DU CENTRE ANCIEN ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Consciente du travail restant à effectuer dans le cœur de ville, la commune entend accentuer et diversifier l'effort financier porté sur la rénovation et valorisation du bâti.</p> <p>Dans l'optique de renforcer l'attractivité du centre ancien, qui peine à attirer de nouvelles populations et qui tend à se dégrader, en dépit de la dynamique démographique positive constatée à l'échelle de la commune, la Ville souhaite notamment poursuivre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et l'action municipale « façades » visant à encourager la mise en valeur et la restauration du centre ancien.</p> <p>Il s'agit d'autre part d'identifier les secteurs stratégiques afin de lutter contre l'habitat indigne et/ou dégradé en cœur de ville, notamment par la mise en place d'un permis de louer.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer le cadre de vie</li> <li>○ Renforcer l'attractivité et redynamiser le centre ancien</li> <li>○ Mener une étude pré-opérationnelle visant à instaurer le « permis de louer »,</li> <li>○ Poursuivre la politique liée à l'OPAH/PLH en cours 2022-2027,</li> </ul> </li> </ul>	







## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 1.2.2. : Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération « façades »

#### Descriptif :

- Poursuivre la politique inscrite à l'OPAH et afin d'accompagner les propriétaires à réaliser des économies d'énergie, à remettre sur le marché des logements vacants, à lutter contre l'habitat dégradé, à favoriser le logement locatif social
- Continuer l'opération intercommunale « façades » afin de mettre en valeur le centre ancien

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maitre d'ouvrage : CCACVI

#### Coût estimatif :

- OPAH : 250 000 € TTC/an pour l'ensemble des communes de la CCACVI
- Opération « façades » : 87 000 € TTC/an pour l'ensemble des communes de la CCACVI

#### Calendrier prévisionnel :

2022-2027

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études pour l'animation

Partenariat financier : ANAH, Département, Commune



## OPÉRATION HABITAT

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET **FINANCEMENT** POUR LA REHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT\* SITUÉ EN **CENTRE ANCIEN**.

Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montségur-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines, Sorède, Villelongue-des-Monts

**TRAVAUX LOURDS, ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT OU D'UNE COPROPRIÉTÉ** (toiture, maçonnerie, électricité, plomberie...)

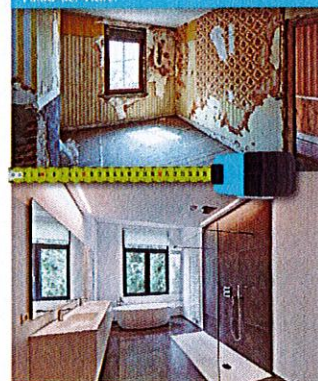
**TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE** (isolation, chauffage, menuiserie...)

**TRAVAUX SPÉCIFIQUES POUR PERSONNES ÂGÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE** (salle de bain, rampe, monte-escalier...)

#### PERMANENCES

SANS RENDEZ-VOUS un lundi par mois de 9h à 12h en alternance sur les communes d'Argelès-sur-Mer, d'Elne, de Saint-Genis-des-Fontaines et de Port-Vendres.

SUR RENDEZ-VOUS un vendredi par mois de 9h à 12h. Prenez rendez-vous : <https://cc-acvi.reservia.com/> en alternance sur les communes de Cerbère, de Collioure de Laroque des Albères et de Palau-del-Vidre.



**CONTACT URBANIS**  
04 68 63 76 84  
(les mercredis de 10h à 13h)  
[operationhabitat@urbanis.fr](mailto:operationhabitat@urbanis.fr)

Rendez-vous sur [www.cc-acvi.com](http://www.cc-acvi.com)  
rubrique Opération Habitat  
pour télécharger le calendrier des permanences et consulter les périmètres



\* Les aides concernent exclusivement les résidences principales, les copropriétés, et les logements occupés ou loués à l'année.



## OPÉRATION FAÇADE

Vous êtes en cours d'acquisition ou propriétaire d'une résidence principale située en centre ancien (voir plan). Vous êtes occupant ou bailleur : La Communauté de Communes Albères - Côte Vermille - Illibérus vous aide pour entreprendre des travaux de ravalement de la façade de votre bien immobilier.

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans la réalisation de travaux\*.

CONTACTEZ SOLIHA PERMANENCES CC ACVI  
Lundi de 10h à 17h  
04 68 54 65 44

ANTENNE DE PERPIGNAN  
En dehors des permanences,  
04 68 54 65 44  
[contact.pyreneorientales@solihia.fr](mailto:contact.pyreneorientales@solihia.fr)

\*VÉRIFIEZ L'ÉLIGIBILITÉ DE VOTRE LOGEMENT  
[WWW.CC-ACVI.COM](http://WWW.CC-ACVI.COM)  
RUBRIQUE "OPÉRATION FAÇADE"

[WWW.CC-ACVI.COM](http://WWW.CC-ACVI.COM)  
RDV SUR NOTRE SITE

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <i>DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES</i>	<b>Titre de l'action :</b>  <i>RENFORCER LE MAILLAGE DES CHEMINEMENTS DOUX</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans l'objectif de renforcer l'animation des centres-bourgs, il est essentiel de favoriser les modes actifs qui satisferont aussi bien les habitants que les usagers.</p> <p>L'espace public est le lieu des déplacements du quotidien, quel que soit le mode utilisé. Parce qu'il est un lieu d'interaction et de rencontre, il peut parfois devenir source de conflits. Pour éviter ces tensions liées au partage de l'espace, il est essentiel de prendre en considération les besoins de chaque usager avec des aménagements sécurisés et qualitatifs.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser et sécuriser l'accès piétonnier en cœur de ville par des aménagements adaptés (plateaux traversants, signalisation, marquage au sol...) avec réduction de la vitesse à 30 km/h sur la majeure partie du territoire communal.</li> <li>- Procéder à un rééquilibrage modal limitant l'usage de la voiture individuelle ambitionnant à soutenir la sécurité pour les cyclistes et piétons, avec une attention particulière portée au traitement des sols</li> <li>- Optimiser les comportements à adopter pour l'ensemble des usagers : meilleure compréhension de l'espace, inciter au ralentissement pour les automobilistes...</li> <li>- Développer un maillage cyclable complémentaire à l'existant, avec mise en place de dispositifs spécifiques favorisant les cheminements sécurisés réservés aux piétons/cyclistes, avec une mise à distance de la voiture.</li> <li>- Favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement.</li> </ul>	



## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 2.1.1. : Sécuriser et conforter les modes actifs sur les axes principaux et les accès au centre-ville

Descriptif : Développement de la mobilité durable avec poursuite de la mise en œuvre du schéma doux communal :

- Développer un maillage cyclable complémentaire à l'existant ;
- Favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement ;
- Sécuriser les piétons avec réduction de la vitesse à 30 km/h sur la majeure partie du territoire communal.

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 267 523 € HT.

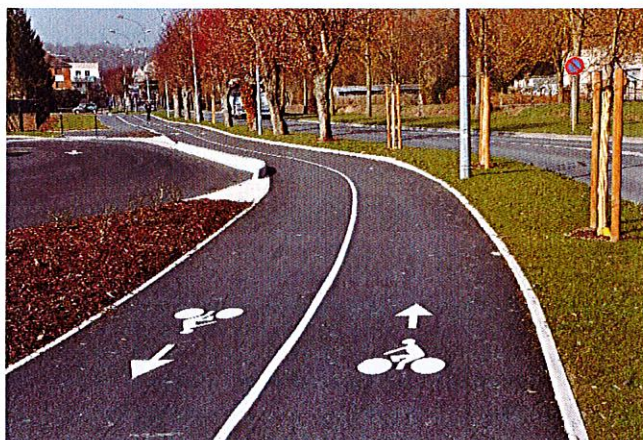
Calendrier prévisionnel :

- 2022-2023 (étude)     2026  
 2023-2024 (travaux)     2027-2028  
 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études BE2T

Partenariat financier : Etat (Notification de financement à hauteur de 75 540 €) –  
Département (Notification de financement à hauteur de 26 290 €) – CCACVI



PHASE 2.3 – RUE ARNAU DE CASTELNOU





## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 2.1.2 : Prolonger la voie vélo entre le chemin de Villeneuve et la rue Lakanal

Descriptif : Aménagement de la voie douce entre le chemin de Villeneuve et la rue Lakanal (maillage schéma doux)

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 170 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input type="checkbox"/> 2026                      |
| <input type="checkbox"/> 2024                    | <input type="checkbox"/> 2027-2028                 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études BE2T

Partenariat financier : Région - Département -CCACVI



## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 2.1.3 : Sécuriser une piste cyclable nouvellement créée Chemin de Villeneuve

Descriptif : Valorisation et sécurisation d'une piste cyclable existante nouvellement créée, Chemin de Villeneuve, qui connecte le cœur de ville avec la véloroute du département, le lac de Villeneuve de la Raho et les équipements de loisir de la commune, avec aménagements de ses abords : bande végétalisée de 340 m sur 5,5 m, avec plantations de diverses essences et traitement paysager (galets, plaquettes de bois...), sécurisation avec fourniture et mise en place de clôture bois traversante double lisse (hauteur 1,10 m) et simple lisse (hauteur 0,80 m)

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 71 000 € HT

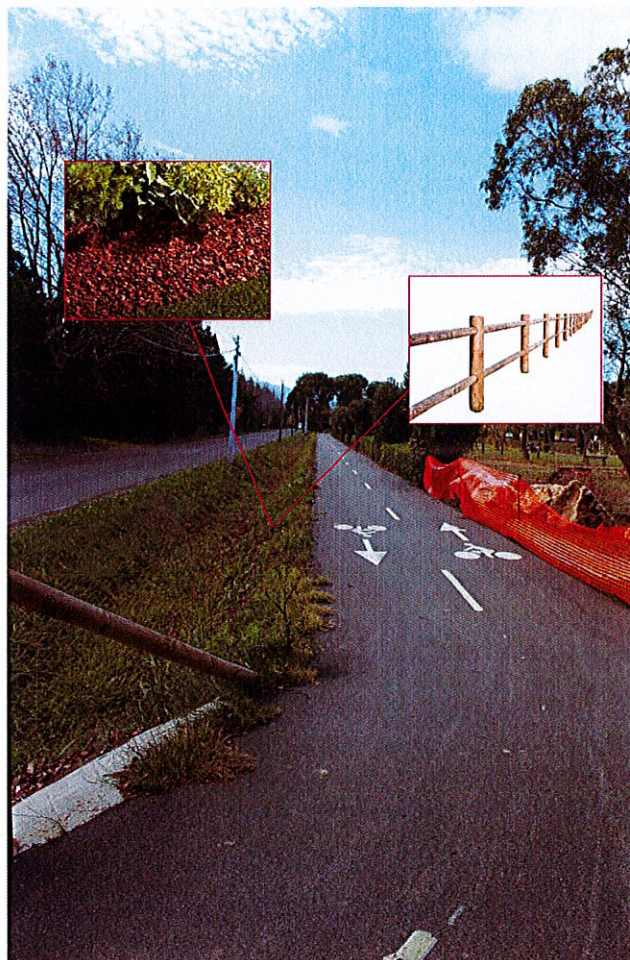
Calendrier prévisionnel :

- 2022                       2025  
 2023 (étude)             2026  
 2023-2024 (travaux)    2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Paysagiste, SMBVR

Partenariat financier : Département (Notification de financement à hauteur de 5 356 €) - CCACVI (Notification de financement à hauteur de 24 640 €)





<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b> <i>REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE</i>	<b>Titre de l'action :</b> <i>AMELIORER LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES À LA POPULATION</i>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le développement démographique qu'a connu le territoire durant les dix dernières années a provoqué une distorsion entre l'inadéquation des équipements communaux et les arrivées rapides et massives de nouveaux habitants. Ce sous-dimensionnement des services publics et des équipements est préjudiciable au fonctionnement d'un service public de qualité (Ex. : station d'épuration, cantine, ALSH, stade...).</p> <p>Face à des équipements vieillissants, peu fonctionnels et n'offrant plus une capacité d'accueil suffisante (population de 4 507 habitants au 01/01/2023 Source Insee), la Ville de Bages souhaite améliorer, avec résilience, les équipements publics et services à la population en favorisant l'inclusion des personnes à mobilité réduite.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Améliorer les équipements publics et services à la population (mise en accessibilité de bâtiment public, réhabiliter le stade municipal homologué Jacques Laligand, restructurer les cours d'écoles maternelle/primaire) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamisation de la capacité d'accueil des équipements publics, avec accessibilité PMR</li> <li>- Désimperméabilisation et végétalisation des sols urbains,</li> <li>- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique,</li> <li>- Maîtrise des consommations énergétiques,</li> <li>- Renaturation urbaine : maintien ou retour de la biodiversité en milieu urbain, création d'espaces verts pour apporter des « ilots de fraîcheur » au sein des équipements publics</li> </ul>	



## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 3.1.1. : Réhabiliter partiellement l'Hôtel de Ville

#### Descriptif :

Création en rez-de-chaussée de la salle du Conseil Municipal (27 élus) et de la salle des mariages, favorisant l'inclusion, avec accessibilité PMR, dimensionnées en fonction de la démographie croissante de la commune. L'accessibilité, enjeu essentiel de justice sociale, est un prérequis à l'égalité de traitement, d'accès à la citoyenneté et à la vie sociale. Les adaptations PMR profitent à tout le monde, elles sont propices à l'autonomie des personnes à mobilité réduite et augmentent le confort des personnes valides.

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 300 000 € HT

#### Calendrier prévisionnel :

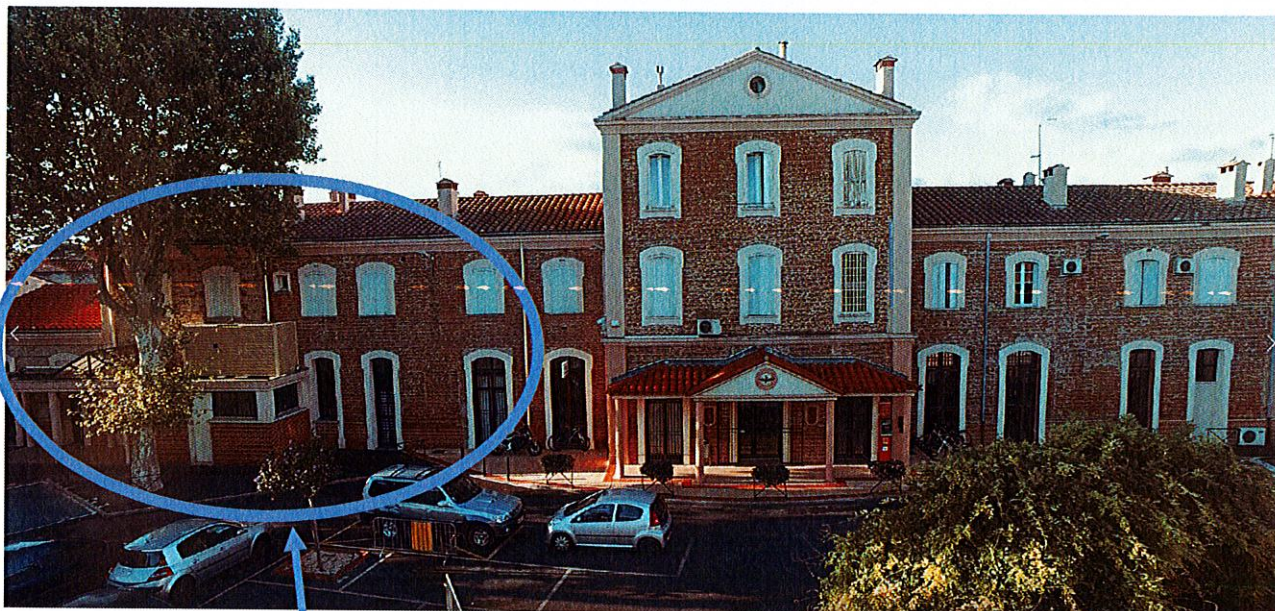
- 2022                       2025  
 2023 (étude)             2026  
 2024 (travaux)         2027-2028

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Architecte ARCHI 2

Partenariat financier : Etat - Département - Région - CCACVI

#### Mairie de Bages côté rue Danton :



Partie du bâtiment concernée  
par les travaux de réhabilitation

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 3.1.2 : Végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles

#### Descriptif :

Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles maternelle et primaire avec remplacement de tout ou partie de la couche de revêtement minéral existante, et réaménagement favorisant l'ombrage (adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales)

*Référentiel territorial du Pacte Vert : 2) S'adapter à l'urgence climatique, et 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 80 000 € HT.

#### Calendrier prévisionnel :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022                      | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude)   | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :  
Bureau d'études RTI

Partenariat financier :  
Département - CCACVI - Agence de l'eau -  
ADEME

Etat actuel de la cour de l'école élémentaire :



Etat actuel de la cour de l'école maternelle :





## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 3.1.3 : Réhabiliter le stade municipal « Jacques Laligand » (homologation départementale)

**Descriptif :** Afin de renforcer son offre en équipements et en services dans le domaine des sports et des loisirs, Bages prévoit de réhabiliter le stade municipal « Jacques Laligand », d'une capacité de 300 spectateurs, dès 2024, afin d'en faire un espace inclusif (accessible PMR) et durable (sols perméables, eau de récupération). Ce projet vise à favoriser le développement de la vie associative ainsi que l'organisation de manifestations sportives et culturelles en renforçant les équipements structurants de la commune, afin d'en réaffirmer le rayonnement.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- 2) S'adapter à l'urgence climatique
- 3) Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** VILLE DE BAGES

**Coût estimatif :** 1 200 000 € HT dont maîtrise d'œuvre (67 500,00 € HT), et hors études techniques

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022
- 2025
- 2023 (étude)
- 2026
- 2024 (travaux)
- 2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Maître d'œuvre : Groupement ECOTYPE, OTCE LR, SABIG dont le mandataire est ECOTYPE

Partenariat financier : Région – Département - CCACVI - Etat

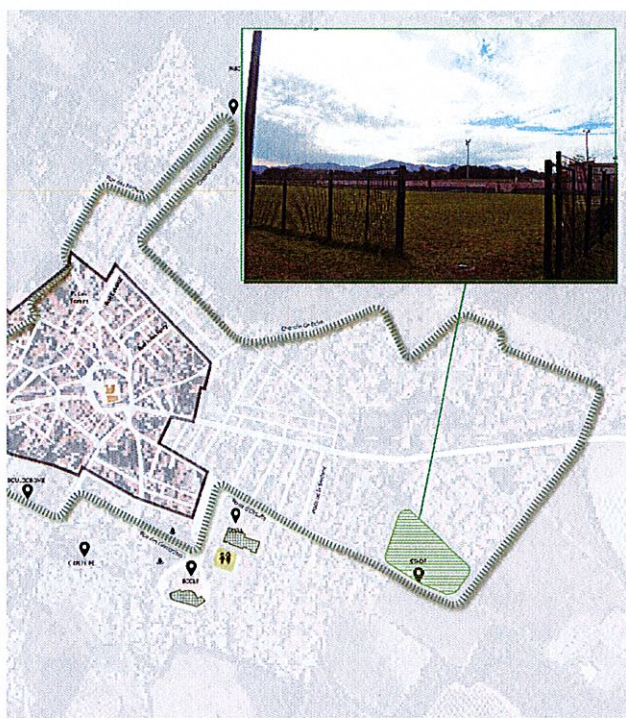
### Principales différences entre une pelouse naturelle et artificielle

Pelouse naturelle	Pelouse artificielle
Utilisation limitée par la météo	Utilisable toute l'année quelles que soient les conditions
Utilisable environ 500 heures par an	Utilisable de manière illimitée
Entretien par un spécialiste	Entretien plus simple qu'une pelouse naturelle
Consommation d'eau importante env. 120 m3/semaine	Arrosage utile uniquement pour baisser la température, un arrosage consomme environ 10 m3 d'eau
Consommation d'environ 2'000 kg d'engrais par an	Pas besoin d'engrais
Ne peut pas être jouée en période de gel ou en période de pluie	Peut être jouée toute l'année

Le gazon artificiel dans les villes et villages devient de plus en plus populaire en tant qu'alternative durable et permanente aux terrains de sport traditionnels en gazon naturel ; d'autant que, la situation hydrologique et la sécheresse des sols sont exceptionnellement préoccupantes et des mesures fortes de restrictions sont d'ores et déjà mises en place en plaçant toutes les masses d'eau du département en alerte renforcée (arrêté préfectoral du 10 mai 2023).

Cette situation de sécheresse historique dont l'intensité et la durée n'ont pas d'équivalent depuis le début des relevés météorologiques (1959) et, probablement, bien au-delà, devrait orienter le choix vers du gazon synthétique.

### Analyse différenciée du projet en cours





## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

**Projet 3.1.4 : Construction d'un Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour la création d'un équipement jeunesse mutualisé entre la CCACVI (pour ALSH) et la Commune de Bages**

**Descriptif :** Sur un terrain communal et viabilisé, au cœur du plateau scolaire comprenant les écoles maternelles et élémentaires, l'établissement de restauration scolaire, ainsi que l'espace sportif et récréatif, construction d'un équipement jeunesse avec aménagement intérieur répondant aux besoins de l'accueil des enfants et du personnel.

**Etablissement qui permettra :**

- aux personnels d'accomplir leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante, organisée et adaptée à leurs besoins : sommeil, repos, soins corporels, activités de jeux et d'éveil ;
- à la Ville de Bages, d'accueillir les intervenants et services annexes à l'enseignement (culture, médico-social...) et quelques associations culturelles
- un accueil respectant le droit à la confidentialité des familles ou intervenants

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- 2) S'adapter à l'urgence climatique
- 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** CCACVI

**Coût estimatif :** 1 020 000 € HT.

**Calendrier prévisionnel :**

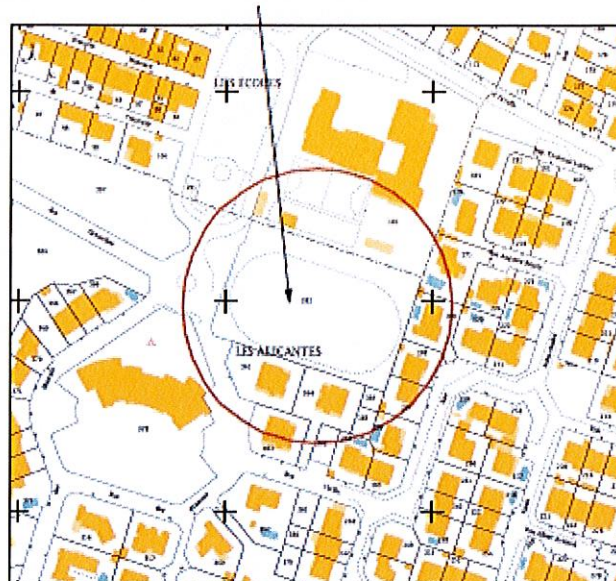
- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

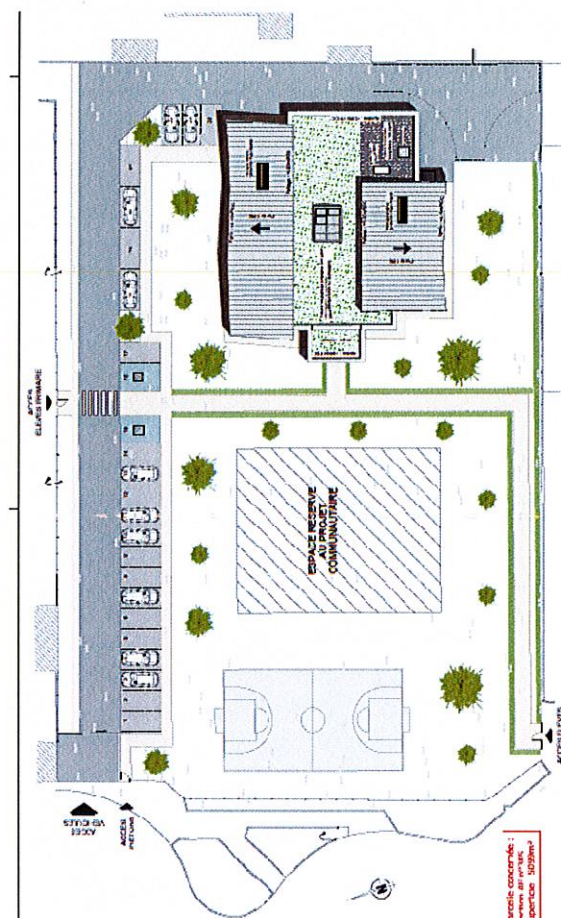
Partenariat technique : Commune de Bages

Partenariat financier : CAF - Département - Commune de Bages

Emplacement projeté



PLAN DE SITUATION



Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : VEGETALISER ET RENDRE ATTRACTIF LE CENTRE ANCIEN</b>					
<b>ACTION 1.1</b> Requalifier et apaiser le centre ancien	Projet 1.1.1 Renaturer le centre ancien				N°2, 4 et 6
	Projet 1.1.2 Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial				N°4 et 6
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES</b>					
<b>ACTION 2.1</b> Renforcer le maillage des cheminements doux	Projet 2.1.1 Sécuriser et conforter les modes actifs sur les axes principaux et les accès au centre-ville				N°6
	Projet 2.1.2 Prolonger la voie vélo entre le Chemin de Villeneuve et la Rue Lakanal				N°6
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE</b>					
<b>ACTION 3.1</b> Améliorer les équipements publics et services à la population	Projet 3.1.1 Réhabiliter partiellement l'hôtel de ville				N° 4
	Projet 3.1.2 Végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles				N°2 et 4
	Projet 3.1.3 Réhabiliter le stade municipal « Jacques Lalligand » (homologation départementale)				N°2, 3 et 4

(🕒 phase « études » ; 🎯 phase « réalisation »)

Accusé de réception en préfecture  
066-216600114-20230619-DEL2023-039-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023